

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) tiennent-ils compte de l'inégalité des sexes?

Évaluation des CSLP de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes

Elaine Zuckerman et Ashley Garrett

Une publication de ***Gender Action***

www.genderaction.org

Tous droits réservés à *Gender Action*

2003

Auteurs

Elaine Zuckerman

Présidente et fondatrice de *Gender Action*
elainez@genderaction.org

Ashley Garrett

Relations extérieurs et élaboration de programmes, Organisation internationale pour les migrations
garrett@iom.int

Contribution spéciale

Denise Colbert, collaboratrice de *Gender Action*, a analysé toutes les EC de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes. Cette analyse est résumée dans le texte et présentée en détail à l'annexe 2.

Résumé

Depuis que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont introduit les CSLP comme préalable à l'emprunt pour leurs pays clients les plus pauvres et en transition, ces cadres sont devenus des plans nationaux de fait auxquels sont associés des budgets. Pour réaliser leurs objectifs en matière de lutte contre la pauvreté, les CSLP doivent tenir compte du principe de l'égalité des sexes et notamment de la promotion des droits des femmes et prévoir d'autres mesures à cet égard. Les CSLP qui ne tiennent pas compte de cette dimension ne font que perpétuer une inégalité qui est une entrave au développement. Cette évaluation de treize CSLP produits au cours de l'année 2002 révèle que trois d'entre eux tiennent compte de ces enjeux de façon louable sinon complète (ceux du Malawi, du Rwanda et de la Zambie). Huit autres adoptent ici et là des mesures périmées sur le thème des femmes et du développement, définissant des enjeux comme la santé génésique, l'éducation des filles et quelques autres questions qui varient selon les pays. Les deux autres CSLP ne s'intéressent à peu près pas à la question. Deux seulement prévoient la promotion des droits des femmes (ceux du Malawi et du Rwanda). Aucun d'entre eux ne prévoit de mesures d'ajustement structurel comme la libéralisation du commerce et la privatisation. La plupart d'entre eux déclarent que les femmes font partie de leurs consultations participatives, mais aucun ne donne de chiffres ventilés selon le sexe sur les personnes consultés et aucune ne précise si les enquêtes comportaient des questions ayant trait à l'égalité des sexes. Peu de données issues de ces CSLP sont désagrégées selon le sexe. Celui du Rwanda est le seul CSLP qui s'efforce de ventiler dans la mesure du possible les dépenses selon le sexe. L'analyse a également permis de conclure que la majorité des évaluations conjointes qui accompagnent les CSLP adressés aux conseils d'administration de la Banque et du Fonds comportent des analyses superficielles en matière d'égalité des sexes.

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) tiennent-ils compte de l'inégalité des sexes?

Évaluation des CSLP de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes

Elaine Zuckerman et Ashley Garrett

Contexte : Pourquoi les CSLP doivent tenir compte du principe de l'égalité des sexes

Depuis que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont instauré les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 1999 pour répondre au désir de la société civile de réduire la dette intenable que les pays en développement pauvres avaient accumulée envers ces institutions financières multilatérales, les organismes de développement examinent de près le rendement de ces cadres. Les institutions multilatérales elles-mêmes comme les organismes d'aide bilatéraux et les organisations de la société civile (OSC) scrutent les CSLP pour déterminer la mesure dans laquelle ils traduisent des consultations participatives et contribuent à la promotion de la prévention du VIH/SIDA, de la vaccination contre les maladies, de la libéralisation du commerce, de la réduction de la dette, de l'égalité des sexes et de beaucoup d'autres objectifs.

Pour la Banque et le Fonds, les CSLP sont un préalable à la réduction de la dette pour les pays les plus pauvres qui participent à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe). Par la suite, la Banque et le Fonds ont introduit des CSLP dans les pays en développement et en transition à faible revenu qui ne font pas partie des PPTe (Banque mondiale, 2002). Les CSLP obligatoires en sont venus à légitimer les prêts de la Banque et du Fonds à un nombre grandissant de pays en développement et en transition.

La Banque et le Fonds en sont venus à exiger la production de CSLP, qui sont des plans économiques nationaux visant à réduire la pauvreté. Ces plans doivent traduire la volonté d'un pays, à travers non seulement les intérêts de son gouvernement, mais aussi ceux de sa société civile, exprimée dans le cadre d'une procédure participative. Beaucoup de CSLP en sont encore aux stades préliminaires, beaucoup d'autres ne sont pas encore formulés, et ceux qui existent déjà seront reformulés périodiquement en fonction de l'évolution des besoins.

Les CSLP doivent tenir compte du principe de l'égalité des sexes parce que les études attestent le lien incontournable entre égalité des sexes, reconnaissance des droits de la personne, réduction de la pauvreté et croissance économique (Banque mondiale, 2001a). La situation des femmes s'est améliorée dans beaucoup de pays depuis les cinquante dernières années, mais les disparités entre hommes et femmes persistent partout et elles demeurent le plus aiguës dans les pays les plus pauvres. D'un pays à l'autre et au sein d'un même pays, la disparité entre hommes et femmes sur les plans des droits, du taux de mortalité, de l'éducation, de la santé, de la participation politique, des avoirs financiers et à d'autres égards est plus importante parmi les groupes aux revenus les plus faibles. L'inégalité des sexes coûte très cher en termes de bien-être et de santé parmi les pauvres, réduisant leur productivité et la capacité à réduire la pauvreté et à assurer la croissance économique. Dans la plupart des sociétés, les femmes ont une capacité plus limitée que les hommes à jouir de droits, à

exprimer des besoins, à améliorer leur situation économique et à accéder à des services (Bamberger et coll., 2001).

Les hommes comme les femmes partagent beaucoup des fardeaux que suscite la pauvreté, mais ils vivent souvent cette pauvreté différemment, car ils ont des priorités différentes en matière de réduction de la pauvreté et ils sont touchés différemment par les mesures de développement. Ce sont généralement les femmes et les filles qui assument le poids de l'inégalité des sexes. La définition et la correction de ces inégalités produisent souvent des effets importants sur les plans social, économique et financier (Bamberger et coll., 2001). Cela dit, comme l'atteste la présente évaluation, les CSLP ne contribuent guère à définir et à pallier les inégalités entre les sexes. Pourtant, en tenant compte de la disparité entre les sexes dans l'analyse de la pauvreté et en prévoyant des mesures à cet égard, on améliore les chances de succès des stratégies de réduction de la pauvreté. Si les CSLP ne tiennent pas compte de cette dimension, ils consolident implicitement des systèmes qui entravent le développement. Il faut donc que les CSLP tiennent compte du principe de l'égalité des sexes.

Gender Action, nouvel organisme sans but lucratif voué à la promotion des droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les investissements, les politiques et les stratégies des institutions financières multilatérales, a fait des CSLP une cible de choix pour l'expansion de l'égalité des sexes, car ces stratégies jouent un rôle crucial dans l'admissibilité des pays aux investissements multilatéraux et à la plupart des investissements bilatéraux et parce qu'ils déterminent les priorités nationales en matière d'investissements. On peut trouver des exemples sectoriels plus détaillés des raisons pour lesquelles les CSLP doivent tenir compte de cette dimension dans l'ouvrage de Zuckerman (2002d). On trouvera également une description des instruments permettant d'intégrer cette dimension aux CSLP dans les travaux de Zuckerman (2001, 2002a) et de Bamberger et ses collaborateurs (2001).

Le reste de notre rapport est une analyse de cette dimension, d'abord dans tous les CSLP de 2002, mais aussi dans toutes les évaluations conjointes de 2002 qui les accompagnent lorsqu'ils sont adressés aux conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le rapport se termine par les conclusions que nous tirons de cette analyse.

La dimension de l'égalité des sexes dans les CSLP de 2002

Au début de 2003, vingt pays avaient élaboré des CSLP, et plus de 45 autres avaient produit des CSLP intérimaires (CLSP-I). Nous analyserons les treize CSLP produits en 2002. Voici une ventilation régionale de ces CSLP :

CSLP de 2002			VENTILATION RÉGIONALE
Albanie	Guinée	Sénégal	Afrique 8
Éthiopie	Guyane	Tadjikistan	Asie de l'Est et Pacifique 1
Gambie	Malawi	Vietnam	Europe centrale et Asie 2
	Niger	Yémen	Amérique latine et Caraïbes 1
	Rwanda	Zambie	Moyen-Orient et Afrique du Nord 1

Une comparaison entre les CSLP de 2002 et les CSLP antérieurs révèle des progrès dans la prise en compte de la dimension de l'égalité des sexes, mais il y a encore beaucoup à faire avant que ces

stratégies intègrent systématiquement cet enjeu (Zuckerman, 2002a, 2002b). Plusieurs CSLP de 2002 tiennent compte de cette dimension à l'égard de nombreux secteurs et thèmes, mais aucun n'en tient compte à tous les égards. Le suivi des stratégies axées sur l'égalité des sexes prend la forme d'indicateurs de suivi, de stratégies de mise en œuvre et d'engagements de financement, mais il est sporadique et incohérent. Par exemple, les CSLP qui prévoient des mesures d'élimination de la violence conjugale omettent généralement de prévoir des indicateurs de suivi et des fonds pour concrétiser ces engagements. Les indicateurs de suivi et les budgets des CSLP ont souvent trait à la libéralisation du commerce, au développement des exportations agricoles et à d'autres programmes financés par la BMD, mais ils ne tiennent généralement pas compte de la dimension de l'égalité des sexes. Les CSLP doivent également prévoir le suivi de la situation des femmes et d'autres répercussions sociales et attribuer des fonds aux programmes de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

À l'heure actuelle, quelques CSLP récents mentionnent à peine cet enjeu, et la plupart comportent peu de données désagrégées selon le sexe.

Parmi les treize CSLP produits en 2002, huit concernaient des pays d'Afrique, et les cinq autres se répartissaient entre d'autres régions. Les trois CSLP où la dimension de l'égalité des sexes était le mieux intégrée sont tous africains (Malawi, Rwanda et Zambie). L'analyse ci-dessous révèle que même les trois meilleurs CSLP à cet égard n'intègrent pas complètement cette dimension, mais qu'ils y sont certainement plus systématiquement sensibles que les dix autres.

L'annexe 1 présente une évaluation détaillée des treize CSLP élaborés en 2002. Pour procéder à cette évaluation, nous avons délimité un cadre de référence conceptuel permettant d'examiner l'ampleur et la qualité de l'analyse de la situation des femmes. Ce cadre de référence comporte les catégories suivantes, qui font l'objet d'une analyse transversale. Chaque catégorie correspond à une colonne titrée de l'annexe 1.

- Procédure participative et élaboration du CSLP.
- Définition et portée de la pauvreté et de l'inégalité des sexes dans le pays.
- Stratégies économiques (macroéconomiques – ajustement structurel, commerce, budgets, politique fiscale – et microéconomiques).
- Stratégies relatives aux capacités humaines (éducation, santé, lutte contre le VIH/SIDA, protection sociale, etc.).
- Stratégies de gouvernance (administration publique, droits de la personne, situation juridique, participation politique).
- Analyse de la situation des femmes (intégrée ou sporadique).

Procédure participation et élaboration des CSLP

Presque tous les CSLP de 2002 affirment que leurs consultations participatives comptaient des femmes, mais on ne sait pas très bien quelle proportion de femmes ont été consultées. Aucun CSLP ne fournit de ventilation des participants selon le sexe ni ne fait la preuve que la participation a été égale.

La plupart des CSLP indiquent que les consultations participatives ont pris la forme de groupes de travail techniques. Deux d'entre eux ajoutent que le pays avait prévu des groupes techniques thématiques au sujet de l'égalité des sexes (Guinée, Malawi). Mais ils ne précisent pas si ces groupes de travail techniques étaient composés uniquement de fonctionnaires ni s'ils comptaient des membres

d'organisations de la société civile vouées à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. On ignore également la composition des groupes selon le sexe.

Certains ministères et organismes gouvernementaux voués à l'égalité des sexes ont participé à l'élaboration des CSLP (Guyane, Niger, Rwanda). L'un de ces CSLP indique que le gouvernement comporte un ministère de l'égalité des sexes, mais il ne précise pas son rôle éventuel dans l'élaboration du CSLP (Malawi).

Aucun des CSLP n'indique si les questionnaires de l'enquête participative comportaient des questions axées sur les disparités sexuelles, par exemple concernant l'emploi du temps et les priorités respectives des hommes et des femmes. Quelques-uns affirment que la procédure consultative tenait compte des disparités sexuelles comme élément de la pauvreté (Gambie, Yémen, Zambie) ou que la façon dont les membres de la collectivité abordent la question de la pauvreté est colorée par le rôle que leur assigne leur sexe (Gambie, Yémen).

Du moins au début, les auteurs des CSLP de certains pays laissent de côté les données relatives aux disparités sexuelles. Les auteurs de deux CSLP antérieurs à 2002 ont même ignoré des données désagrégées selon le sexe recueillies au cours de la préparation du CSLP (Ouganda, 2000; UPPAP, 2000; Rodenberg, 2001). Ils ne les ont pas intégrées au CSLP et les ont *réagrégées* au moment de l'élaboration du CSLP (Ghana, Ouganda). On ne sait pas si c'est également le cas de CSLP de 2002, mais ces derniers ne précisent pas s'ils comportent des données selon le sexe.

Le CSLP du Tadjikistan se distingue par le fait qu'il ne fait jamais état de la participation des femmes ou de la question de l'égalité des sexes.

Définition et portée de la pauvreté et de l'inégalité des sexes dans le pays

Plusieurs des questions soulevées ici à l'égard de la définition et de la portée de la pauvreté et de l'inégalité des sexes se posent également à d'autres égards lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies pour les régler.

Concernant la définition de la pauvreté, plusieurs CSLP font remarquer que les femmes sont un groupe vulnérable (Gambie, Niger, Sénégal, Zambie) ou que les ménages dirigés par une femme ou un homme seuls sont plus susceptibles de tomber dans la pauvreté (Albanie, Malawi, Rwanda, Zambie) ou encore que les femmes vivant en zone urbaine ont plus de chances d'être pauvres que les femmes vivant en zone rurale (Éthiopie, Sénégal).

La plupart des données sur la pauvreté employées par les CSLP vont jusqu'à l'échelle des ménages, mais il manque souvent d'indications sur les différences internes de consommation selon le sexe (Albanie, Gambie, Guinée, Tadjikistan, Vietnam, Zambie). Un CSLP seulement analyse ces caractéristiques internes (Malawi).

Plusieurs CSLP comportent un volume respectable de données désagrégées selon le sexe sur le rôle que joue cette dimension dans la pauvreté à l'égard d'indicateurs comme la nutrition, l'accès aux services de santé, l'alphabétisation, le taux d'inscription à l'école et les risques et répercussions associés au VIH/SIDA (Éthiopie, Gambie, Malawi, Niger, Rwanda, Zambie). Ils présentent également d'excellentes analyses (Malawi, Rwanda, Zambie).

Presque tous les CSLP comportent certaines données désagrégées selon le sexe sur l’alphabétisation, la scolarité et le taux de mortalité maternelle. Mais ces données se limitent parfois à un seul de ces indicateurs, par exemple le taux de mortalité maternelle, qui, par définition, est une donnée désagrégée selon le sexe (Vietnam), ou le taux de scolarité (Albanie). Il s’agit d’indicateurs importants, mais d’autres indicateurs sont tout aussi importants s’agissant des liens entre pauvreté et inégalité des sexes. Dans l’ensemble, trop de données sur la pauvreté sont désagrégées selon le sexe.

Il arrive trop souvent que des données d’enquête désagrégées selon le sexe existent, mais ne soient pas utilisées. Le Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda exploite une mine de données brutes de ce genre pour élargir sa base de données statistiques désagrégées selon le sexe.

Des mesures de la pauvreté comme le ratio de dénombrement des effectifs qu’emploient certains CSLP ne sont généralement pas désagrégées selon le sexe, et il existe peu de données distinguant les ménages monoparentaux dont le chef est un homme ou une femme.

Quelques CSLP seulement s’intéressent à la charge inégale de travail des femmes et des hommes, notamment au travail féminin non rémunéré, aux écarts salariaux, aux répercussions de la migration des hommes vers les villes pour y trouver du travail comme ouvriers (Guinée, Malawi, Yémen) et aux taux d’emploi et de chômage dans le secteur structuré (Yémen).

Un CSLP seulement fournit une analyse selon le sexe de la violence conjugale, des droits de la personne et de la sécurité personnelle (Malawi). Un seul attire l’attention sur l’inefficacité du système judiciaire à régler la question de la violence conjugale (Guyane). Un CSLP rappelle que les femmes sont les victimes systématiques de la violence (Sénégal).

Un CSLP seulement analyse l’absence des femmes dans la représentation politique (Guinée).

Quelques CSLP font état de la limitation des droits des femmes et de leur accès à la propriété, notamment à la propriété foncière (Éthiopie, Gambie, Guinée). Le CSLP du Rwanda propose de mettre fin à la discrimination contre les femmes en matière de propriété et examine son projet d’analyse des codes juridiques en fonction du principe de l’égalité des sexes.

Par ailleurs, peu de CSLP analysent la situation des femmes du point de vue des droits de la personne, de l’accès aux groupes de la société civile, des cadres juridiques et de la participation politique.

Quatre CSLP seulement rappellent ce qu’il en coûte de faire transporter l’eau par les femmes et les filles et en analysent les répercussions sur celles-ci (Éthiopie, Malawi, Yémen, Zambie).

Les enjeux de la pauvreté propres à chaque pays font plus ou moins l’objet d’une analyse selon le sexe. Les répercussions des conflits armés sur les femmes sont analysées en détail dans le CSLP du Rwanda, tandis qu’il n’en est pas question dans les CSLP d’autres pays qui auraient pu s’y intéresser (Éthiopie, Yémen). Les répercussions de la sécheresse sur les femmes ne sont pas analysées dans les contextes qui l’auraient mérité (Éthiopie).

Stratégies économiques (macroéconomiques – ajustement structurel, commerce, budgets, politique fiscale – et microéconomiques)

Quelques CSLP ne comportent pas du tout d'analyse selon le sexe des enjeux macroéconomiques ou microéconomiques (Albanie, Guyane, Tadjikistan).

Aucun des CSLP n'évalue les répercussions des mesures d'ajustement structurel, comme la privatisation des entreprises d'État ou la libéralisation du commerce, sur la situation des femmes. Par exemple, la décision de la Guyane de privatiser les mines de bauxite et le secteur de la production sucrière se traduit par une stratégie qui ne tient pas compte de ses répercussions sur la situation des femmes ni n'en atténue les effets. Le CSLP du Vietnam est le seul qui comporte un engagement à instruire les femmes des questions de commerce international, quoiqu'il ne soit pas suivi de stratégies ou de programmes concrets.

Trois CSLP font état de budgets tenant compte du principe de l'égalité des sexes (Malawi, Rwanda, Zambie). Le CSLP de la Zambie prévoit des fonds pour dresser un budget tenant compte du principe de l'égalité des sexes.

Le CSLP du Rwanda est le seul à hiérarchiser les dépenses destinées à atténuer les inégalités entre les sexes. Toutes les dépenses sectorielles intègrent des données fournies par le Ministère de l'égalité des sexes. Ce CSLP prévoit également la production, autant que faire se peut, de données désagrégées selon le sexe en matière de dépenses publiques, d'indicateurs de suivi macroéconomiques, de PIB, d'emploi et de salaires. Ce CSLP promet par ailleurs d'analyser les données de suivi de l'emploi du temps en fonction du principe de l'égalité des sexes. Il s'agit d'utiliser des données désagrégées selon le sexe pour les indicateurs économiques s'il en existe, mais non d'envisager d'en recueillir. La perspective du Rwanda est cependant plus sensible à la dimension de l'égalité des sexes dans les questions économiques que les autres CSLP, qui négligent complètement cet enjeu. Le CSLP du Rwanda est le seul où la politique fiscale aborde la question de l'égalité des sexes en termes de dépenses.

Tous les CSLP omettent de faire une analyse selon le principe de l'égalité des sexes lorsqu'il est question de revenus, par exemple lorsqu'il s'agit de savoir qui le système fiscal désavantage.

Le CSLP du Yémen s'engage en termes généraux à améliorer la croissance économique et à offrir de meilleurs services de base à divers groupes, dont les femmes, mais il ne prévoit pas de stratégies, d'indicateurs ni de fonds.

Certains CSLP s'engagent à améliorer l'accès des femmes aux emplois et à la formation professionnelle, aux services financiers, au microcrédit, aux petites et moyennes entreprises (PME) et au développement de l'artisanat (Guinée, Malawi, Niger, Vietnam, Yémen, Zambie). Les CSLP de la Guinée et du Malawi prévoient des indicateurs de suivi différenciés selon le sexe, mais ce n'est pas le cas du Niger. Celui de la Guinée ne comporte pas de stratégie de développement des PME. Seule la Zambie prévoit des fonds pour élaborer un cadre de réglementation tenant compte des disparités sexuelles en matière de microfinance et de développement de PME.

La Guinée prévoit le financement d'ateliers de formation agricole pour les femmes.

Le CSLP de la Zambie prévoit le financement du renforcement de la capacité en matière de vulgarisation agricole pour les femmes, et deux CSLP comportent des stratégies tenant compte du principe de l'égalité des sexes pour la vulgarisation agricole, mais ils ne prévoient pas d'indicateurs de

suivi ni de budgets (Gambie, Rwanda). Le CSLP de la Zambie prévoit également des fonds pour améliorer les connaissances des femmes en matière d'environnement.

Peu de CSLP analysent le secteur non structuré en fonction du principe de l'égalité des sexes, bien que ce secteur emploie la majorité des femmes au travail dans beaucoup de pays. Un CSLP rappelle que les femmes composent une grande partie de ce secteur (Sénégal).

Le CSLP du Rwanda oppose le taux de chômage élevé parmi les jeunes hommes et la lourde charge de travail domestique non rémunéré des femmes.

Les CSLP ne tiennent pas compte des activités économiques illégales, qui n'ont pas les mêmes effets sur les femmes et sur les hommes, comme le trafic, par exemple, même dans des pays où c'est de plus en plus un énorme problème, comme en Albanie, au Tadjikistan et au Malawi (UNICEF, 2002; OIM, 2001; OIM, 2003).

Les CSLP n'analysent pas la situation des femmes lorsqu'il est question de développement de caisses communes, de microfinancement et de développement communautaire.

Le CSLP du Malawi comportent cependant des dispositions pour la participation des femmes à un programme de travaux publics axés sur la protection sociale.

Quelques CSLP analysent les répercussions de l'insuffisance des systèmes d'approvisionnement en eau du point de vue de la situation des femmes et ils comportent des stratégies adaptées pour régler ces problèmes (Éthiopie, Rwanda, Zambie). Le CSLP du Vietnam fait état des répercussions négatives de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau sur la situation des femmes, mais il ne prévoit pas de d'indicateurs de suivi ni de stratégies et de financement pour corriger le problème.

Stratégies relatives aux capacités humaines (éducation, santé, lutte contre le VIH/SIDA, protection sociale, etc.)

Les stratégies de développement des ressources humaines sont l'aspect que les CSLP analysent le plus selon le sexe. L'éducation des filles et la santé génésique sont les indicateurs « selon le sexe » le plus employés dans les CSLP. On peut considérer que c'est là un progrès du mouvement des femmes, qui a longtemps insisté sur l'importance de l'accès des femmes à l'éducation et à la santé avant d'élargir ses objectifs à tous les secteurs.

Plus étroitement encore, certains CSLP n'ont de stratégies sociales axées sur les femmes qu'à l'égard de la santé maternelle. Ils ne comportent pas d'autres stratégies en matière d'éducation, de santé ou de protection sociale (Albanie, Gambie, Guyane, Niger). Deux CSLP prévoient des fonds pour la santé maternelle (Albanie, Zambie). D'autres comportent également des stratégies pour la santé des femmes, mais sans financement (Éthiopie, Sénégal). Les seuls indicateurs de santé désagrégés selon le sexe du CSLP de l'Éthiopie concernent la mortalité maternelle, la fécondité et les taux de vaccination des femmes enceintes, qui sont par définition des indicateurs désagrégés selon le sexe. Le CSLP de l'Éthiopie analyse également les répercussions du VIH/SIDA du point de vue des femmes, mais il ne propose pas de programmes de suivi. La Guinée dresse une longue liste de mesures souhaitables pour la santé maternelle, mais elle ne prévoit de financement que pour l'une d'elles, la vaccination des femmes en âge de procréer. Le Malawi prévoit des rations nutritives pour les femmes chefs de famille

et les femmes enceintes et allaitantes. Le Rwanda fait le lien entre, d'une part, la santé génésique des femmes et, d'autre part, leur degré d'instruction et leur responsabilité à l'égard du transport de l'eau. En dehors de la santé génésique et maternelle et le VIH/SIDA, les CSLP ne tiennent pas compte d'autres enjeux susceptibles d'une analyse selon le sexe, comme, par exemple, l'accès aux services préventifs et curatifs.

Deux CSLP font la promotion de stratégies adaptées aux femmes en matière de VIH/SIDA (Malawi, Rwanda). Certains CSLP analysent le problème du VIH/SIDA sans différencier la situation des femmes et des hommes (Guyane). Les autres ne font guère état de ce problème.

Trois CSLP prévoient des fonds pour distribuer des bourses d'études à des filles (Gambie, Rwanda, Zambie). Deux CSLP font de l'égalité des sexes dans l'inscription à l'école une stratégie prioritaire (Malawi, Rwanda). Le CSLP de la Zambie prévoit un financement pour l'amélioration du salaire et du logement des enseignantes célibataires. Plus généralement, les CSLP s'engagent à améliorer le niveau de scolarité des filles par rapport aux garçons, mais ils ne comportent pas d'indicateurs de suivi, de stratégies et de budgets (Éthiopie, Guinée, Niger, Sénégal, Tadjikistan).

Le CSLP du Rwanda promet que tous les enseignants seront sensibilisés aux disparités sexuelles. La plupart des autres CSLP ne prévoient pas de stratégies différenciées pour le recrutement, la formation, l'élaboration de programmes et l'éducation des adultes à l'intention des enseignants (Albanie, Éthiopie, Gambie, Malawi). Par contre, le CSLP du Niger comporte des données désagrégées selon le sexe concernant la formation des enseignants.

Quelques CSLP abordent la question de la protection sociale. Certains ne font aucune analyse selon le sexe (Tadjikistan, Vietnam). Deux promettent que les fonds destinés à la protection sociale bénéficieront généralement aux femmes, mais ils ne donnent pas de précisions (Éthiopie, Gambie).

Stratégies de gouvernance (administration publique, droits de la personne, situation juridique, participation politique).

Quelques CSLP ne tiennent aucun compte du principe de l'égalité des sexes dans le contexte des stratégies de gouvernance (Albanie, Tadjikistan).

D'autres en tiennent compte à certains égards (participation politique, mutilations génitales des femmes, violence conjugale, droits fonciers et problèmes postérieurs aux conflits), mais ils ne prévoient pas de stratégies pour corriger la situation (Éthiopie, Gambie, Guyane, Niger, Sénégal, Vietnam, Yémen). Le CSLP de la Guyane s'engage à créer une Commission des femmes et de l'égalité des sexes, mais ne prévoit pas son financement.

Le CSLP du Rwanda promet de remplacer toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes, et la procédure est déjà en cours. Il y a également question de la polygamie, de la prostitution et d'autres pratiques illégales précipitées par le génocide et dont les femmes sont victimes. On y trouve une excellente analyse des répercussions du génocide sur le taux de viol, la désintégration des ménages et l'infection au VIH/SIDA.

Le CSLP du Malawi s'engage à réduire les inégalités entre les sexes en modifiant les lois, en prenant des mesures contre la violence faite aux femmes et en élargissant la participation des femmes aux

affaires politiques. Il circonscrit par ailleurs des stratégies pour concrétiser ces engagements et des indicateurs pour en mesurer les effets.

Le CSLP de la Zambie prévoit des fonds pour élargir le rôle des femmes dans le processus décisionnel démocratique, mais il ne circonscrit pas de stratégies pour concrétiser cette évolution. Il prévoit **également** des fonds et des indicateurs pour la mise en œuvre de lois égales pour les femmes et les hommes. Il attribue 30 % des titres fonciers aux femmes, et il prévoit un budget pour produire plus de données désagrégées selon le sexe.

Le CSLP de la Guinée prévoit des stratégies et réserve un budget pour élargir la participation des femmes aux affaires politiques et pour promouvoir des réformes juridiques et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'engage à titre général à améliorer la participation des femmes à la société civile, mais il ne prévoit pas de stratégies de mise en œuvre.

Deux CSLP seulement font une large promotion des droits des femmes (Malawi, Rwanda).

Analyse de la situation des femmes (intégrée ou sporadique)

Jusqu'ici, aucun CSLP n'analyse ni n'intègre en profondeur les enjeux de l'inégalité des sexes (Zuckerman, 2002d), mais quelques-uns intègrent cette question à certains égards, voire prévoient des budgets pour réaliser ces objectifs (Malawi, Rwanda, Zambie). Presque tous les CSLP cependant passent à côté de la perspective macroéconomique et de quelques autres enjeux qui varient d'un pays à l'autre. Il est rare que des indicateurs de suivi soient prévus pour mesurer la concrétisation des engagements.

Plusieurs CSLP prétendent intégrer la dimension de l'égalité des sexes, mais, en réalité, ils ne le font pas. Le CSLP de la Gambie s'engage à intégrer le principe de l'égalité des sexes, mais il n'en tient compte que dans les secteurs traditionnels caractéristiques des femmes et très peu ailleurs. Le seul budget destiné aux femmes est celui de la santé maternelle.

Les CSLP de la Guinée, du Niger, du Sénégal et du Vietnam affirment que le principe de l'égalité des sexes oriente toutes les mesures et tous les plans prévus. Mais la Guinée s'engage seulement à accroître le nombre de filles inscrites à l'école primaire et à réduire le taux de mortalité maternelle. Sa stratégie budgétaire prévoit des fonds pour les « objectifs de promotion de la femme », mais aucun détail n'est donné dans le corps du texte.

Les CSLP du Niger, du Sénégal et du Vietnam intègrent le principe de l'égalité des sexes dans l'analyse d'un certain nombre de secteurs, mais ils ne prévoient ni stratégies ni budgets.

Quelques CSLP ne prétendent pas intégrer le principe de l'égalité des sexes et n'en tiennent compte que minimalement, ne prévoyant par exemple qu'un seul indicateur : la réduction du taux de mortalité maternelle.

Certains CSLP comportent des sections distinctes sur les enjeux de l'inégalité des sexes, séparées des autres analyses, où ces enjeux sont signalés, mais auxquelles ils ne sont pas intégrés (Éthiopie, Guinée, Yémen).

Le CSLP de l'Albanie comporte une analyse limitée de l'inégalité des sexes, et celui du Tadjikistan, à peu près aucune.

Dans l'ensemble, beaucoup des CSLP de 2002 adoptent une perspective périmée des femmes et du développement, notamment en analysant les « problèmes des femmes » (scolarité des filles, santé génésique des femmes, etc.). Ces CSLP n'analysent pas le développement en fonction de la différence sexuelle, qui est LA façon d'intégrer le principe de l'égalité des sexes : il s'agit d'analyser les inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents secteurs de l'économie et de proposer des programmes visant à éliminer ces disparités.

Les évaluations conjointes (EC)

Nous analyserons également toutes les évaluations conjointes (EC) associées aux CSLP de 2002 en fonction de leur contenu selon le sexe et nous déterminerons si les lignes directrices fournissent aux analystes des instructions utiles à cet égard. On trouvera à l'annexe 2 notre « Analyse des évaluations conjointes des CSLP par la Banque mondiale et le FMI »¹. Nous avons examiné chaque EC en fonction du principe de l'égalité des sexes (fréquence et qualité). Puis nous avons mesuré la variance entre l'importance accordée à ce principe d'une EC à l'autre et en fonction de l'évaluation des CSLP (annexe 1) et de notre présente analyse.

Le personnel de la Banque mondiale et celui du Fonds monétaire international produisent des EC qui accompagnent les CSLP présentés à leurs conseils d'administration respectifs. Les EC permettent de déterminer si les CSLP constituent une base solide pour l'octroi d'une aide de la Banque ou du Fonds. On y évalue la rigueur des CSLP en matière de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement, etc. Comme les conseils d'administration de la Banque et du Fonds s'appuient sur les analyses des EC pour approuver les CSLP, ces évaluations sont un bon moyen d'obtenir que les CSLP intègrent le principe de l'égalité des sexes.

Notre analyse des EC révèle que les lignes directrices devraient signaler plus rigoureusement les enjeux de l'inégalité des sexes. Nous avons constaté que la mesure dans laquelle les EC abordent ces enjeux dans les CSLP et la qualité de ce type d'analyse sont très variables. Comme chaque EC est effectuée par des membres de la Banque et du Fonds qui sont des spécialistes des pays, il n'est pas surprenant que le contenu des EC ne soit pas systématique. Et il faut admettre que les EC n'ont pas à suivre un modèle unique. Mais elles devraient systématiquement comporter des analyses en fonction du principe de l'égalité des sexes, et ces analyses devraient être d'excellente qualité.

Notre analyse des EC de 2002 révèle que deux des treize qui ont été produites durant cette année ont été retirées du site web de la Banque mondiale peu après que notre analyste a fait remarquer qu'elles ne comportaient pas d'analyse en fonction du principe de l'égalité des sexes. Sur les onze qui sont restées affichées sur le site de la Banque, sept (64 %) faisaient une analyse correcte, mais superficielle, des CSLP à cet égard. Curieusement, les EC de deux des meilleurs CSLP sur le plan de l'intégration du principe de l'égalité des sexes, ceux du Malawi et du Rwanda, comportaient des renseignements négligeables sur cet enjeu, tandis que les EC des autres CSLP comportant une bonne

¹ Denise Colbert, collaboratrice de *Gender Action*, a analysés toutes les EC de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes.

analyse à cet égard, celui de la Zambie par exemple, donnaient plus de détails sur le contenu du CSLP en la matière.

Conclusions

Il est encourageant de constater que des **progrès** sont obtenus dans l'intégration du principe de l'égalité des sexes aux CSLP et aux EC, mais **nous sommes encore loin du compte**. Sur les treize CSLP publiés en 2002, trois intègrent presque ce principe, environ huit adoptent ici et là une perspective périmée des femmes et du développement, et deux autres négligent presque complètement cet enjeu. Les trois CSLP les mieux structurés du point de vue de l'égalité des sexes sont produits par des pays africains.

Mais il n'y a aucune raison de faire preuve de complaisance.

- La procédure consultative n'a donné lieu à une participation égale des femmes et des hommes que dans peu de pays.
- Aucun CSLP n'évalue les répercussions des mesures d'ajustement structurel (privatisation des entreprises d'état, libéralisation du commerce, etc.) sur les femmes ni n'en tient compte.
- Trois CSLP seulement analysent la pauvreté en fonction des disparités sexuelles (Malawi, Rwanda, Sénégal).
- Deux CSLP seulement prévoient des budgets pour les mesures destinées aux femmes (Malawi, Rwanda).
- La santé maternelle est le principal objectif des CSLP; l'éducation des filles est le second.
- Deux CSLP seulement prévoient la promotion des droits des femmes (Malawi, Rwanda).
- Peu de CSLP prévoient d'indicateurs de suivi, de stratégies de mise en œuvre et de budgets pour concrétiser leurs engagements.

Ce manque de suivi est un excellent exemple d'*évaporation stratégique* indésirable (Derbyshire, 2002a; Derbyshire, 2002b; Zuckerman, 2002a). Helen Derbyshire décrit l'*évaporation stratégique* dans les termes suivants : « L'évaluation de l'intégration du principe de l'égalité des sexes aux plans stratégiques révèle régulièrement et systématiquement que les engagements à cet égard « s'évaporent » aux stades de la planification et de la mise en œuvre, de sorte que les effets obtenus sur la vie des femmes et des hommes restent très limités » (Derbyshire, 2002a).

Les pays ont intérêt à intégrer le principe de l'égalité des sexes à leurs CSLP. Il est beaucoup plus coûteux de ne pas le faire. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'attaquera pas à la pauvreté, mais il est beaucoup plus onéreux de s'y prendre à deux ou trois fois (Ouganda) que de faire ce qu'il faut dès le premier coup.

Nous devons continuer à défendre et à approfondir l'analyse des CSLP en fonction des disparités sexuelles, puisque

- les CSLP sont un instrument durable à terme,
- les CSLP sont des plans « nationaux » de fait,
- les pays les plus pauvres et certains pays en transition doivent obligatoirement présenter un CSLP pour obtenir des prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international,

- les CSLP déterminent les types d'investissements engagés par les donateurs et par les gouvernementaux nationaux.

Gender Action, nouvel organisme sans but lucratif voué à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les importants investissements multilatéraux, continue de promouvoir l'analyse des CSLP en fonction du principe de l'égalité des sexes. Plus les organisations de la société civile et les organismes officiels contribuent à défendre ce principe, plus nous avons de chances d'obtenir des résultats positifs.

Pour l'avenir, il convient de promouvoir l'élaboration et la mise à jour de CSLP en fonction du principe de l'égalité des sexes. Par ailleurs, l'égalité des sexes doit être au cœur de la *mise en œuvre* des programmes prévus dans les CSLP. Les gouvernements, les groupes de la société civile et les organismes de coopération pour le développement doivent intégrer ce principe à tous les investissements pour le développement. Dans le nouveau contexte des CSLP, les crédits de soutien à la réduction de la pauvreté (CSR) (nouvelle appellation des prêts d'ajustement structurel (PAS)) et les facilités pour la réduction de la pauvreté et de la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (réincarnation des facilités d'ajustement structurel renforcées (FASR)) doivent aussi intégrer le principe de l'égalité des sexes. Comme les CSLP obligatoires légitiment les emprunts à la Banque et au Fonds, tandis que les CSR et les FRPC sont les instruments de prêt pour la mise en œuvre des systèmes de libéralisation économique, financière et commerciale, les trois instruments et les projets de développement dans tous les secteurs (agriculture, approvisionnement en eau, etc.) doivent intégrer le principe de l'égalité des sexes pour promouvoir les droits des femmes et concrétiser les objectifs de réduction de la pauvreté.

Tout en garantissant une analyse de la pauvreté en fonction du principe de l'égalité des sexes dans les CSLP, la mise en œuvre d'un contenu sensible à ce principe est ce qui compte pour la réduction de la pauvreté, le développement et la croissance. Par exemple, si tous les CSLP intégraient des analyses budgétaires en fonction de ce principe, comme nous le recommandons, il faudrait absolument financer des mesures adaptées pour éliminer les inégalités entre les sexes et la pauvreté. Il est crucial que la mise en œuvre de ce genre de programmes pour améliorer la situation des femmes et des hommes vivant dans la pauvreté découle des CSLP.

Bibliographie

Association des droits de la femme et le développement (AWID), « The World Bank and Women's Rights in Development », *Women's Rights and Economic Change*, n° 5, octobre 2002.

Bamberger, M., Blackden, M., Manoukian, V. et Fort, Lucia, « Integrating Gender into Poverty Reduction Strategies », chapitre sur l'égalité des sexes du guide d'information sur le CSLP, Banque mondiale 2001b (<http://www.worldbank.org/topics/gender>).

Blackden, Mark, « Integrating Gender into Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs) in Sub-Saharan Africa : A 'Win-Win' Scenario », diaporama, Bureau de l'économiste en chef de la Banque mondiale, mars 2001.

Blackden, C. Mark et Bhanu, Chitra, « Gender, Growth, and Poverty Reduction : Special Program of Assistance for Africa, 1998 Status Report on Poverty in Sub-Saharan Africa », document technique 428, Banque mondiale, Réduction de la pauvreté et développement social, Région de l'Afrique, Washington (D.C.), 1999.

Derbyshire, Helen, *Gender Manual : A Practical Guide for Development Policy Makers and Practitioners*, Ministère anglais du développement international, Division du développement social, 2002a.

Derbyshire, Helen, *Evaluation of Gender Mainstreaming in Oxfam's Advocacy Work on Poverty Reduction Strategy Papers*, « Stage 1 : Briefing Paper for Country Case Studies », 2002b.

République démocratique fédérale de l'Éthiopie, Ministère des finances et du développement économique, *Ethiopia's Sustainable Development and Poverty Reduction Program*, juillet 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement de la Guyane, *The Guyana Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement du Malawi, *Malawi Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement du Niger, *Poverty Reduction Strategy*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement de la République de Guinée, *Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement de la République du Sénégal, *Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement de la République du Tajikistan, *Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Gouvernement de la République socialiste du Vietnam, *The Comprehensive Poverty Reduction and Growth Strategy*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Albania : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Carlo Cottareli et G. Russell Kincaid (FMI) et par Shigeo Katsu et Gobind T. Nankani (AID), 28 mai 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Ethiopia : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID) et par Jose Fajgenbaum et G. Russell Kincaid (FMI), 27 août 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Gambia : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Donal Donovan et Anne McGuirk (FMI) et par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID), 20 juin 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Guinea : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID) et par Donal Donovan et Masood Ahmed (FMI), 1^{er} juillet 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Guyana : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par David de Ferranti et Gobind T. Nankani (AID) et par Claudio M. Loser et Liam P. Ebrill (FMI), 30 août 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Malawi : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Jose Fajgenbaum et Masood Ahmed (FMI) et par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID), 23 août 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Niger : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Donal J. Donovan et Martin J. Fetherston (FMI) et par Callisto E. Madavo and Gobind T. Nankani (AID), 26 janvier 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Rwanda : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID) et par A. Bio-Tchane et Masood Ahmed (FMI), 18 juillet 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Senegal : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Callisto E. Madavo et Gobind T. Nankani (AID) et par Amor Tahari et Mark Allen (FMI), 2 décembre 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Vietnam : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par R. Anthony Elson et Shigeo Kashiwagi

(FMI) et par Jemal-ud-din Kassum and Gobind T. Nankani (AID), 6 juin 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Yemen : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Jean-Louis Sarbib et Gobind T. Nankani (AID) et par George T. Abed and G. Russell Kincaid (FMI), 15 juillet 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement, *Zambia : Joint Staff Assessment of Poverty Reduction Strategy Paper*, approuvé par Jose Fajgenbaum et Ann McGuirk (FMI) et par Callisto E. Madavo and Gobind T. Nankani (AID), mai 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/docs/3478>).

Organisation internationale pour les migrations, *Deceived Migrants from Tajikistan - A Study of Trafficking in Women and Children*, 2001.

Organisation internationale pour les migrations, *The Trafficking of Women and Children in the Southern African Region*, 2003.

République de l'Albanie, Conseil des ministres, *National Strategy for Socio-Economic Development*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

République de la Gambie, Ministère d'État aux finances et aux affaires économiques, *Strategy for Poverty Alleviation*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

République du Yemen, *Poverty Reduction Strategy Paper : 2003-2005*, 2002 (<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Rodenberg, Birte, *Integrating Gender into National Poverty Reduction Strategies (PRSPs) : The Example of Ghana*, Institut allemand de développement, Bonn, 2001.

Rwanda, Ministère des finances et de la planification économique, Programme de réduction de la pauvreté, *The Government of Rwanda : Poverty Reduction Strategy Paper*, 2002 (www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm).

Uganda Participatory Poverty Assessment Process (UPPAP), 2000 (<http://www.uppap.or.ug>).

Ouganda, Ministère des finances, de la planification et du développement économique, *Uganda's Poverty Eradication Action Plan : Summary and Main Objectives*, 2000.

UNICEF, *Trafficking in Human Beings in Southeastern Europe*, 2002 (www.unicef.org/sexual-exploitation/trafficking-see.pdf).

Banque mondiale, *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, rapport de recherche stratégique, Oxford University Press, 2001a. Pour un résumé, consulter : www.worldbank.org/gender/prr.

Banque mondiale, Recueil de références pour les CSLP, 2001b. Disponible en anglais, en espagnol, en français et à russe :

<http://www.worldbank.org/poverty/strategies>

Banque mondiale, 2002 :

<http://www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm>

Zambie, Ministère des finances et de la planification nationale, *Zambia Poverty Reduction Strategy Paper 2002-2004*, 2002

(<http://poverty.worldbank.org/prsp/index.php?view=sub&id=3477>).

Zuckerman, Elaine, *Why Engendering PRSPs Reduces Poverty, and the Case of Rwanda*, Institut mondial pour le développement des recherches économiques, document de travail n° 2001/112, 2001 (<http://www.wider.unu.edu/publications/publications.htm>).

=

Zuckerman, Elaine, « Evaluation of Gender Mainstreaming in Advocacy Work on Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs) », Oxfam Grande-Bretagne, Oxford, 2002a (www.genderaction.org).

Zuckerman, Elaine, *Poverty Reduction Strategy Papers and Gender*, GTZ, 2002b.

Zuckerman, Elaine, « Engendering' Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs) : the issues and the challenges », *Gender and Development*, vol. 10, n° 3, Oxfam, 2002c (novembre 2002) (www.genderaction.org).

Zuckerman, Elaine, *A Primer on Poverty Reduction Strategy Papers and Gender*, 2002d (www.genderaction.org).

Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) tiennent-ils compte de la problématique hommes-femmes?

Évaluation des DSRP de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes

Ashley Garrett et Elaine Zuckerman
Gender Action

Pays	Procédure participative et autres modes de préparation du DSRP	Définition et portée de la pauvreté et des disparités entre les sexes	Stratégies économiques (macroéconomiques -- ajustement structurel, commerce, budgets, politique fiscale – et microéconomiques)	Stratégies relatives aux capacités humaines (éducation, santé, VIH/sida, protection sociale, etc.)	Stratégies de gouvernance (administration publique, droits de la personne, situation juridique, participation à la vie politique)	Analyse de la problématique hommes-femmes (intégrée ou sporadique)
Albanie	Pas de représentation claire des enjeux relatifs à l'égalité des sexes dans les groupes de travail, les groupes techniques et les groupes consultatifs nationaux et locaux. Les groupes consultatifs des OSC/ONG comportaient une représentation	Le DSRP mentionne bien la corrélation entre les femmes chefs de famille et la pauvreté, le taux de chômage élevé parmi les femmes et la situation dans laquelle les femmes sont laissées lorsque les hommes migrent des zones rurales	Ne propose pas de stratégie de promotion des femmes. N'évalue pas l'ajustement structurel, la privatisation ou les politiques fiscales en fonction des sexes. Comme le secteur informel représente plus de 50 % du PIB, il est indispensable de procéder à une analyse	Ne propose pas de stratégies selon le sexe, sauf concernant le taux de mortalité maternelle et la santé des mères et des enfants. Le seul budget réservé à la mise en œuvre de programmes axés sur les femmes est destiné à améliorer les services de	Ne propose pas de stratégies différenciées selon le sexe. Ne comporte ni analyse ni stratégies pour améliorer la participation des femmes à la vie politique, leur statut juridique, leur sécurité ou le respect de leurs	Le principe de l'égalité des sexes n'est pas intégré à l'ensemble du document, et il y a peu d'analyse et de stratégies différenciées selon le sexe. C'est plus particulièrement problématique puisque le DSRP indique que la pauvreté est un

	<p>féminine dans les secteurs de la santé, du travail, des affaires sociales et de l'éducation, mais on ne sait pas quel a été leur rôle. On ne mentionne pas de ministère chargé de la condition féminine au niveau du Cabinet.</p>	<p>aux zones urbaines, mais il y a pourtant peu de données ventilées selon le sexe. Les données disponibles à cet égard ont trait à des catégories traditionnelles (mortalité maternelle, accès à l'éducation). Par ailleurs, le seuil de la pauvreté, calculé en fonction du nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, ne traduit pas les différences entre les sexes et d'autres différences internes des ménages dans la répartition des ressources. Il en va de même de l'enquête sur les conditions de vie. Les femmes ne sont pas considérées</p>	<p>selon le sexe et d'élaborer une stratégie différenciée pour pallier les inégalités. L'analyse devrait porter sur les activités agricoles non structurées et les activités économiques légales qui ne sont pas actuellement comptées dans le PIB, mais aussi sur les activités économiques illégales qui sont fortement marquées par la différence des sexes, comme le trafic d'êtres humains par exemple. Ne propose pas de stratégies microéconomiques (accès au crédit, programmes de diffusion, développement des PME).</p>	<p>santé offerts aux mères et aux enfants. Les données sur la fréquentation scolaire sont ventilées selon le sexe, mais le document ne prévoit ni mesures ni stratégies pour pallier les inégalités.</p>	<p>droits. Le trafic d'êtres humains est signalé très tôt, mais il ne fait pas l'objet d'une analyse approfondie ni d'une stratégie ou d'un plan d'action.</p>	<p>risque plus grand pour les femmes que pour les hommes.</p>
--	--	---	---	--	--	---

		comme un groupe vulnérable ou marginalisé.				
Éthiopie	Les femmes ont été invitées à participer à l'échelle locale (Woreda), mais on ne sait pas exactement combien ont effectivement participé ni l'importance de leurs interventions. Les problèmes relatifs à l'inégalité des sexes sont circonscrits à l'échelle locale et régionale, notamment dans les domaines de l'éducation, de la participation à la vie politique et des statistiques. On ne mentionne pas vraiment de groupes de défense des droits des femmes à l'échelle nationale et à l'échelle des OSC/ONG et des organismes	La consommation des ménages et la pauvreté alimentaire servent à mesurer le degré de pauvreté, mais on ne sait pas dans quelle mesure ces données tiennent compte de l'inégalité des sexes, notamment au sein des ménages. Fournit des données ventilées selon le sexe sur les chefs de ménage et sur les différences entre zones rurales et zones urbaines. La pauvreté est un risque beaucoup plus grand pour les femmes des zones urbaines que pour les femmes des zones rurales. Pas d'analyse des	Ne propose pas de stratégies macroéconomiques différenciées pour les femmes. N'analyse ni le secteur non structuré ni l'économie clandestine. Les stratégies relatives à l'infrastructure font le lien entre, d'une part, le développement du réseau routier et l'accès à l'eau et, d'autre part le soutien des femmes et des filles le plus touchées par les lacunes dans ces domaines. Les stratégies prévoient des quotas de représentation des femmes aux conseils locaux de l'approvisionnement en eau, l'amélioration des capacités techniques des femmes et la collecte de données ventilées selon le sexe. Ne propose pas de stratégies différenciées en matière de	Les stratégies relatives à l'éducation formulent l'engagement général d'améliorer la situation des femmes, la participation des femmes et des filles et les services de soutien, mais cet engagement n'est pas assorti de programmes ou d'indicateurs ou de budgets précis. C'est plus particulièrement problématique lorsqu'on sait que des écarts considérables entre les sexes existent déjà en matière d'éducation. Le seul indicateur de l'amélioration de l'éducation n'est pas ventilé selon le sexe. Le document ne propose pas de	Entérine la politique nationale sur les femmes éthiopiennes et mentionne les changements constitutionnels et les améliorations administratives apportés au statut des femmes. Signale aussi, malheureusement, qu'il y a eu peu d'activités de mise en œuvre ou de changements effectifs et ne propose pas de stratégie ou de budget. Mentionne les répercussions des coutumes traditionnelles sur les femmes en matière de santé (mutilations génitales), sur leur participation à la vie politique et sur les possibilités économiques qui	Le document comporte une partie exclusivement réservée à la condition féminine, où sont formulés des engagements généraux en matière de santé (notamment au sujet de l'infection au VIH/sida) et à l'égard de la charge de travail des femmes, des services de diffusion agricoles, de la participation à la vie politique, de l'éducation et des effets des pratiques culturelles traditionnelles comme la mutilation génitale des femmes. Ces engagements ne sont pas intégrés au reste du document. Propose des indicateurs ou

	<p>internationaux. Pas d'équipe technique chargée de la question. Pas de ministère chargé de la condition féminine au niveau du Cabinet.</p>	<p>effets de la fin du conflit armé en 2000 sur les femmes. Pas d'analyse des effets sur les femmes des sécheresses fréquentes dans le pays. Indique le fort pourcentage de nourriture quotidienne produite par les familles pour elles-mêmes, mais n'analyse pas la répartition de cette production selon les sexes. Fournit des données ventilées selon le sexe sur les niveaux nutritionnels, l'accès aux services de santé, l'alphabétisation et la fréquentation de l'école. Signale un écart important de scolarité entre les sexes. Fait état du système de propriété foncière</p>	<p>développement microéconomique.</p>	<p>stratégies sexospécifiques en matière de recrutement d'enseignants, de formation, de programmes d'enseignement ou d'éducation des adultes.</p> <p>Formule l'engagement de pallier les inégalités entre les sexes en matière de santé. Entre autres stratégies spécifiques, le document prévoit l'augmentation du nombre de travailleuses de la santé (75 % devront être des femmes). Ne prévoit cependant pas de stratégie de mise en œuvre ou de budget à cet effet. Les indicateurs de la santé sont le taux de mortalité maternelle, le taux de fécondité et la</p>	<p>leur sont offertes (notamment en matière de droits fonciers), mais n'analyse pas la situation en détail et ne propose pas de stratégies ou de programmes ni ne prévoit de budgets pour régler ces problèmes. Ne prévoit pas de stratégies ou de ressources financières pour régler les problèmes postérieurs aux conflits, notamment pour les femmes.</p>	<p>stratégies minimaux pour pallier ces inégalités et ne prévoit pas de budgets. La question de l'égalité des sexes est mentionnée dans certaines parties, mais elle n'est pas intégrée à tout le document, et l'analyse et les stratégies comportent de nombreuses lacunes. Aucun budget n'est prévu à cet égard.</p>
--	--	---	---------------------------------------	---	--	--

		<p>égalitaire, qui permet à la plupart des femmes chefs de ménage de posséder une terre, mais se contredit plus loin en indiquant que les femmes sont souvent limitées dans l'acquisition d'une terre en raison des normes culturelles traditionnelles. Fait également état de la forte corrélation entre pauvreté et inégalité des sexes parmi les ménages qui possèdent du bétail. Circonscriit les lacunes en matière d'infrastructure routière et d'approvisionnement en eau et leurs répercussions sur les femmes et les filles, qui, déjà chargées d'un lourd fardeau, doivent en</p>		<p>vaccination des femmes enceintes et des mères. Les autres indicateurs de la santé ne sont pas ventilés selon le sexe, et les autres stratégies en matière de santé ne tiennent pas compte de la perspective sexospécifique. Les stratégies de lutte contre le VIH/sida indiquent que la prise en compte de la situation des femmes est un facteur important, mais elles ne prévoient pas de programmes ou d'indicateurs précis. Ne propose pas de stratégies ou de budgets pour les situations d'urgence à venir, notamment en cas de sécheresse ou d'insécurité alimentaire. La moitié du fonds pour la</p>		
--	--	---	--	---	--	--

		<p>assumer un supplémentaire à cet égard.</p> <p>L'analyse de la situation du VIH/sida intègre certains éléments relatifs à la dimension hommes-femmes : fait état du risque plus élevé que courent les travailleuses du sexe et les femmes des camionneurs de contracter la maladie.</p>		<p>réadaptation sociale et le développement est destinée aux femmes, mais ni le fonds ni ses éléments ne sont décrits, et le document ne prévoit pas d'indicateurs de suivi et de succès.</p>		
Gambie	<p>Des militantes de l'égalité des sexes ont participé à quelques ateliers du Groupe de défense des pauvres et à des séminaires de critique du DSRP. On ne sait pas si leurs observations ont eu des effets. Des enquêtes auprès des citoyens définissent les inégalités entre les sexes comme l'un</p>	<p>Fournit quelques données ventilées selon le sexe sur les dimensions de la pauvreté, notamment les chefs de ménage, l'alphabétisation, la fréquentation scolaire, la mortalité maternelle et la forte croissance démographique. Fait le lien entre cette dernière</p>	<p>Propose des stratégies visant à introduire un élément de sexospécificité dans les projets d'extension agricoles et à améliorer la recherche actuelle sur les différences entre les sexes. Cette recherche comportera une analyse du processus décisionnel au sein des ménages en vue de déterminer les différences et les pouvoirs respectifs. Ne</p>	<p>Le DSRP fait état du fonds social qui permettra de procéder à des études et d'élaborer des programmes tenant compte des sexospécificités, mais on ne sait pas très bien ce que cela veut dire. Ne propose pas d'indicateurs ou de programmes pour intégrer la dimension de</p>	<p>Formule un engagement général concernant l'amélioration de la participation des femmes à la société civile. Ne propose pas de stratégies ou d'indicateurs pour faciliter ce processus. Ne prévoit pas d'autres stratégies pour améliorer la participation des femmes à la vie</p>	<p>L'un des cinq objectifs du DSRP est d'intégrer le principe de l'égalité des sexes aux stratégies de lutte contre la pauvreté. Formule l'engagement d'intégrer et de mettre en œuvre un programme axé sur les femmes et la pauvreté, mais le projet n'est pas défini. La question</p>

	<p>des aspects de la pauvreté. Pas de structure de promotion de l'égalité des sexes au sein du gouvernement ou des organismes internationaux. Pas de ministère de la condition féminine à l'échelle du Cabinet.</p>	<p>dimension et le mariage et la grossesse, le manque de contraception et l'accès insuffisant aux services de santé génésique. Les données relatives à ce dernier élément sont ventilées selon le sexe et selon le niveau de revenu. Analyse la condition des femmes à l'égard du VIH/sida, notamment les causes avérées du fort taux de contagion (transmission des épouses, partage des lames servant à la circoncision féminine, relations sexuelles non protégées et transmission de mère à enfant). Fait état des problèmes relatifs au statut juridique des femmes,</p>	<p>fournit pas d'indicateurs permettant de suivre la mesure dans laquelle cet engagement sera concrétisé et d'en évaluer les effets. Les données sur l'ajustement structurel, la politique fiscale, les budgets, la croissance du secteur privé, le développement des PME et les stratégies commerciales ne sont pas ventilées selon le sexe. Les stratégies microéconomiques élaborées à l'égard de la mise en œuvre du fonds social ne sont pas différenciées (microfinance et accès au crédit, développement communautaire, etc.).</p>	<p>l'égalité des sexes dans les stratégies. Les objectifs en matière d'éducation incluent notamment l'accès plus large à l'éducation pour les filles par l'extension de l'actuel fonds fiduciaire de bourses d'études, qui s'efforce de réduire les obstacles économiques et culturels. Ne propose pas d'objectifs ou de stratégies visant à modifier le programme d'enseignement actuel, le recrutement des enseignants ou la formation. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est l'un des indicateurs employés, et le document formule l'engagement d'instaurer l'égalité</p>	<p>politique et leur représentation dans les administrations locales et nationales, pour promouvoir la défense de leurs droits, etc. Les engagements associés au fonds social en matière de défense des droits de la personne ne sont pas différenciés selon le sexe. Le document signale l'existence d'un problème eu égard au statut juridique des femmes, notamment en matière de droits fonciers, mais il ne propose pas de stratégies à cet égard.</p>	<p>des rapports entre les sexes est surtout présente dans les secteurs traditionnels (santé, éducation et, dans une certaine mesure, développement microéconomique). Mais elle n'est pas intégrée à d'autres secteurs, notamment pas en matière de macroéconomie et de gouvernance. Le seul engagement budgétaire clair en matière de stratégie différenciée porte sur la santé maternelle. Ne propose pas d'autres engagements financiers en vue de la mise en œuvre.</p>
--	---	---	---	---	---	--

		<p>notamment en matière de droits fonciers.</p> <p>L'évaluation de la pauvreté des ménages ne tient pas compte des différences dans la répartition des ressources au sein des ménages. Les données sur l'importance de la migration urbaine ne sont pas ventilées selon le sexe. Considère les femmes comme un groupe vulnérable de la population.</p>		<p>des sexes au primaire et au secondaire, mais il ne prévoit pas d'indicateurs mesurables à cet égard.</p> <p>Les stratégies relatives à la santé circonscrivent comme prioritaire l'accès à des services de santé pour les mères et les enfants d'ici à 2004. La promotion de bonnes pratiques pendant la grossesse et l'allaitement est une autre stratégie. L'intégration des sexospécificités dans les stratégies se limite à la question de la santé maternelle. Le document ne propose pas d'autres indicateurs de la santé différenciés selon le sexe.</p>		
Guinée	Les femmes ont	L'analyse	Ne propose pas	Les principaux	Propose d'améliorer	Circonscriit le

	<p>participé aux consultations populaires. Un groupe thématique a été chargé d'analyser les questions de l'égalité des sexes, de la démographie et du développement. Pas de structure de promotion de l'égalité des sexes au sein du gouvernement ou des organismes internationaux. Pas de ministère de la condition féminine à l'échelle du Cabinet.</p>	<p>comporte une partie consacrée à la pauvreté des femmes. On y trouve des données ventilées selon le sexe sur la fréquentation scolaire et l'alphabétisation (dans certaines régions du pays, 70 % des filles ne vont pas à l'école), sur l'inégalité des sexes en matière de charge de travail (travail non rémunéré, écarts salariaux, limitation des emplois pour les femmes). Ne circonscrit pas le sexe comme facteur de pauvreté. Fournit des données sur la mortalité maternelle, le recours à la contraception par les femmes et le pourcentage de naissances</p>	<p>d'analyse selon le sexe ni de stratégies différenciées en matière de politiques macroéconomiques, fiscales et autres et concernant les enjeux associés au commerce et à l'infrastructure. Fait état d'un engagement à l'égard de l'amélioration de la participation des femmes et de leur accès aux services financiers. Un projet mixte réalisé avec le Mali permettra de favoriser le développement de microentreprises dirigées par des femmes vivant en zones rurales. Mesure le nombre de PME qui seront créées par des femmes, mais ne propose pas de stratégie d'ensemble pour concrétiser cet objectif. Fait état de l'importance accrue accordée aux enjeux de l'égalité des sexes dans la promotion de l'artisanat. Dans un</p>	<p>objectifs du DSRP sont l'accès à l'éducation, notamment pour les filles, et l'accès aux soins médicaux, notamment pour les femmes en âge de procréer. Formule l'engagement de tenir compte des disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation, mais propose des stratégies et indicateurs minimaux. Ne fournit pas d'analyse ou de stratégies conséquentes pour pallier le manque d'accès dans certaines régions (70 % des filles à Kankan, Labe, Mamou et Farana). Formule également l'engagement général de tenir compte de la condition des</p>	<p>la qualité des services gouvernementaux et la capacité des fonctionnaires, notamment des femmes. Une partie consacrée à l'égalité des sexes et à l'équité signale que la réforme législative entrave le développement des femmes. Propose, dans le cadre d'une vaste stratégie en matière de santé, de lutter contre la mutilation génitale des femmes, mais n'analyse pas la situation de la Guinée à cet égard et n'associe ni stratégie ni indicateur de suivi à la réalisation de cet objectif. Propose des stratégies spécifiques, assorties de ressources financières, pour</p>	<p>principe de l'égalité des sexes comme principe directeur de toutes les mesures et de tous les plans d'action du DSRP. Les objectifs à long terme de réduction de la pauvreté qui sont différenciés selon le sexe ont trait à la fréquentation de l'école primaire et à la mortalité maternelle. La partie consacrée à l'égalité des sexes indique qu'il faut tenir compte de cette dimension dans toutes les stratégies sectorielles. Cet engagement ne se traduit cependant pas dans les stratégies sectorielles proposées. Les tableaux joints concernant la stratégie budgétaire et</p>
--	---	--	--	--	--	---

		<p>accompagnées, mais il n'y a pas d'autre analyse de la santé selon le sexe. Considère les femmes et les enfants comme un groupe vulnérable en matière de santé. Fait état du manque de représentation politique des femmes à l'échelle locale et nationale. Pas d'analyse selon le sexe des niveaux de revenu, de la répartition des ressources au sein des ménages et de l'infection au VIH/sida. Pas d'analyse selon le sexe des répercussions du conflit régional. Indique que les femmes sont responsables de 80 % de la production alimentaire et des deux tiers de la production</p>	<p>chapitre distinct, intitulé <i>Sexe et équité</i>, le document formule l'engagement de développer l'emploi, les possibilités de gain de revenu et l'accès au crédit et aux marchés. Ces objectifs sont censés faire l'objet d'un suivi en fonction de la proportion de femmes ayant accès aux biens et aux services, du pourcentage de rapports et d'études consacrés à la situation des femmes et des tendances observées dans les indicateurs économiques relatifs aux femmes. Prévoit un certain financement pour les ateliers de formation agricole destinés aux femmes.</p>	<p>femmes dans les programmes de soins médicaux de base et de fournir des soins prénatals, de l'aide à l'accouchement, des services de planification familiale et des services en matière de VIH/sida, mais cet engagement n'est pas assorti de stratégies, plans d'action ou indicateurs de suivi concrets. Les objectifs de santé non financés sont entre autres le plus large usage de services d'accouchement, la réduction des taux de mortalité maternelle, la réduction de l'incidence de l'anémie chez les femmes enceintes, l'augmentation de la consommation de fer parmi les femmes enceintes</p>	<p>améliorer la participation des femmes à la vie politique, promouvoir des réformes juridiques, dont la mise en œuvre de codes individuels et de codes de la famille (par le biais de centres juridiques et de campagnes d'éducation et de sensibilisation) et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p>	<p>l'accélération de la croissance, qui prévoient des objectifs différenciés selon le sexe, ne sont pas intégrés au texte principal du document. Le DSRP tient compte de la problématique hommes-femmes dans certaines parties, mais l'oublie dans beaucoup d'autres et n'en fait pas un fil conducteur de tout le texte.</p>
--	--	--	---	--	---	---

		agricole, mais qu'elles ont peu accès à la propriété foncière, au crédit et aux intrants agricoles. Le DSRP-I, qui est joint en annexe, comporte une analyse selon le sexe de l'éducation, où sont notamment comparés les taux de répétition et de l'accès aux diplômes. Ces données ne se retrouvent pas dans le texte du DSRP.		et l'usage plus répandu des contraceptifs. Des budgets sont prévus pour la vaccination des femmes en âge de procréer.		
Guyana	Des femmes et des militantes de l'égalité des sexes ont fait partie des équipes de consultation populaires, du comité directeur et d'autres groupes consultatifs chargés de la préparation du DSRP. Une analyse approfondie du DSRP-I a été	La pauvreté, mesurée en fonction de la démographie, est fort peu associée à la condition des femmes. Ne fournit pas de données ventilées selon le sexe sur la santé, l'éducation et les possibilités économiques. Pas d'analyse de la	Ne propose pas d'analyse selon le sexe des répercussions des projets de privatisation (mines de bauxite et industrie du sucre), ni de programmes destinés à atténuer les effets négatifs différenciés que ces projets pourraient avoir sur les hommes et les femmes. Ne propose pas de stratégies	Ne propose pas de stratégies selon le sexe en matière d'éducation. Propose d'améliorer les services de santé maternelle. Le taux de mortalité maternelle est le seul indicateur d'évaluation du succès, mais la matrice	Fait état de problèmes de mise en œuvre concernant la loi sur la violence conjugale et formule l'engagement de les régler, mais ne propose ni stratégie ni programme et n'intègre pas cette dimension dans la matrice	La question de l'égalité des sexes n'est pas intégrée. Certaines parties en font état, mais à titre très minimal. Pas d'analyse claire des rapports entre la condition féminine et la pauvreté. Le seul indicateur à long terme qui soit différencié selon le

	<p>effectuée par le Bureau de la condition féminine, et cette analyse a été intégrée au DRSP définitif. On ne sait pas très bien si le Bureau de la condition féminine est un ministère du Cabinet ou non.</p>	<p>pauvreté selon le sexe. Mentionne les lacunes du système juridique actuel en matière de violence conjugale et ses préjugés manifestes, entre autres à l'égard des femmes, en raison de l'importance des frais juridiques.</p>	<p>macroéconomiques intégrant une perspective sexospécifique de la procédure, de la réforme fiscale, des budgets, de l'accès au crédit, de la politique fiscale, etc. Ne propose pas de stratégies différenciées selon le sexe en matière de possibilités microéconomiques.</p>	<p>administrative de mesure du rendement ne prévoit pas de mesures ou d'indicateurs de suivi correspondants. Le document ne circonscrit pas d'autres indicateurs différenciés selon le sexe. La forte incidence du VIH/sida est mentionnée, mais les données ne sont pas ventilées selon le sexe, et le document ne propose pas de stratégies pour pallier les disparités probables entre les sexes. Les femmes enceintes et les mères allaitantes sont considérées comme un groupe prioritaire sur le plan de l'accès aux filets de sécurité, mais le document n'analyse pas les mécanismes</p>	<p>administrative et de rendement qui énumère toutes les mesures de mise en œuvre. Formule l'engagement de lancer des campagnes de sensibilisation à la violence conjugale, mais n'intègre pas cette dimension dans la matrice. La matrice ne traduit pas non plus l'engagement de différencier selon le sexe la procédure d'attribution des titres fonciers. Elle n'inclut pas non plus la création de quatre commissions des droits de la personne, dont une est consacrée aux femmes et à l'égalité des sexes, et le document ne prévoit pas de ressources pour appuyer ces mesures.</p>	<p>sexe porte sur la mortalité maternelle. Tous les autres indicateurs à long terme sont neutres.</p>
--	--	--	---	--	---	---

				d'accès à ces filets.		
Malawi	<p>Un groupe thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes a été créé. Mais on ne sait pas très bien si des militantes de l'égalité des sexes appartenant à des ONG, des gouvernements locaux et d'autres groupes ont participé aux consultations préparatoires du DSRP. On ne sait pas non plus si le ministère de l'égalité des sexes, de la jeunesse et des collectivités (qui fait partie du Cabinet) a participé à la préparation du DSRP. Le comité technique et le comité de rédaction ne comptaient pas de membres spécifiquement mandatés pour promouvoir l'égalité</p>	<p>Circonscriit les femmes chefs de famille comme groupe plus susceptible d'être touché par la pauvreté. Excellente intégration de la différence sexuelle dans l'analyse de l'éducation, de la situation des femmes chefs de famille et de la santé maternelle.</p> <p>Analyse selon le sexe les taux d'infection au VIH/sida. Fournit des données sur la transmission du virus de mère à enfant. Fait remarquer que les répercussions sont plus lourdes pour les femmes, qui sont les principales dispensatrices de soins aux membres de la famille atteints du</p>	<p>Ne propose ni évaluation ni stratégies concernant les différences entre les sexes en matière de politiques d'ajustement structurel et de stratégies commerciales. Formule un engagement général à l'égard de l'égalité des sexes dans les décisions économiques, l'élaboration des programmes et les décisions budgétaires par le biais de budgets différenciés selon le sexe.</p> <p>Propose des stratégies différenciées en matière de développement microéconomique (agriculture, développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, soutien institutionnel des possibilités économiques, services de diffusion, formation</p>	<p>L'une des grandes priorités est l'égalité des sexes dans le système éducatif. Cela se traduit dans les stratégies et les indicateurs de suivi destinés à sensibiliser la population à l'importance de l'éducation des filles et de l'élargissement de l'accès à tous les niveaux (enseignement primaire, secondaire, supérieur et technique). La plupart des indicateurs à long terme ne sont pas ventilés selon le sexe, à l'exception des données sur la fréquentation scolaire. Ne propose pas de stratégies tenant compte de la différence sexuelle</p>	<p>Formule l'engagement de réduire les inégalités entre les sexes, notamment en modifiant les codes juridiques actuels, en luttant contre la violence à l'égard des femmes et en accroissant la participation des femmes à la vie politique. Propose des stratégies et des indicateurs précis en matière de programmes. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de circonscrire des centres de coordination de l'égalité des sexes dans toutes les institutions intéressées, d'établir des relations entre les différents ministères sectoriels, de lutter contre les pratiques</p>	<p>Circonscriit l'égalité des sexes comme thème transversal et l'intègre assez systématiquement aux considérations générales. Mais les mesures à long terme de la pauvreté qui serviront à faire le suivi du DSRP, notamment les enquêtes sur le bien-être, sur les ménages, sur la démographie et sur la santé, n'intègrent pas clairement ce principe. Tous les engagements différenciés selon le sexe sont assortis de budgets précis dans le résumé financier.</p>

	des sexes.	<p>VIH/sida et dont la charge de travail augmente. Indique également les répercussions selon le sexe de la migration de la main-d'œuvre vers les zones urbaines, qui laisse les femmes moins instruites dans les zones rurales, tandis que les hommes migrent vers les zones urbaines. Fait état de la propagation du VIH/sida, notamment parmi les travailleuses du sexe.</p> <p>Fournit un certain nombre de renseignements sur les différences économiques selon le sexe, notamment sur la répartition des ressources au sein des ménages.</p> <p>Fait le lien entre le manque</p>	<p>professionnelle). Fournit des données et indicateurs ventilés selon le sexe pour les programmes et les activités. Mais ces programmes sont énumérés comme priorité finale dans le cadre d'un objectif général de développement du revenu agricole et de la sécurité alimentaire et ils ne sont pas accompagnés d'engagements budgétaires précis. Le document fait état de l'inégalité des sexes dans l'accès au crédit, mais il ne définit pas de stratégies précises à cet égard. Une stratégie destinée à mettre en place un filet de sécurité économique (répartition ciblée des intrants, projets de travaux publics, autres sources de revenu) est partiellement différenciée selon le sexe : les femmes seront invitées à</p>	<p>à l'égard du recrutement, des programmes d'enseignement et d'autres obstacles limitant éventuellement l'accès des filles à l'éducation. Les stratégies relatives à l'éducation des adultes ne tiennent pas compte de la dimension de l'égalité des sexes.</p> <p>Les stratégies relatives à la santé tiennent compte de la dimension sexospécifique seulement lorsqu'il est question des femmes en tant que mères et qu'il s'agit de mesurer le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité. Prévoit des rations nutritives pour les ménages dirigés par des femmes et pour les femmes enceintes et les mères allaitantes,</p>	<p>traditionnelles qui ont des effets négatifs sur les femmes, de créer des lois contre la violence à l'égard des femmes, de permettre aux femmes d'hériter des terres et de participer à la vie économique, de former des femmes pour qu'elles deviennent des dirigeants politiques et de mettre en place des services d'aide aux victimes dans les postes de police. Ces stratégies sont proposées dans une section du document spécialement consacrée aux femmes et ne sont pas intégrées aux sections consacrées aux institutions publiques, à la justice et à la démocratisation.</p>	
--	------------	---	--	--	--	--

		<p>d'infrastructure rurale et la charge de travail particulièrement lourde qui incombe aux femmes.</p> <p>Fournit une analyse selon le sexe de la situation des droits de la personne, de la sécurité personnelle, de la violence conjugale, de la capacité institutionnelle et de la participation à la vie politique.</p>	<p>participer aux programmes de travaux publics.</p>	<p>qui sont considérées comme un groupe particulièrement vulnérable eu égard à la pauvreté.</p> <p>Fait la promotion de stratégies différenciées pour sensibiliser la population au VIH/sida par le biais de l'éducation communautaire, de la distribution de préservatifs féminins et d'autres programmes visant les travailleuses du sexe et les mères.</p>		
Niger	<p>Le ministère du développement social, de la démographie, de l'avancement des femmes et de la protection de l'enfance a participé à la préparation du DSRP. Il affirme que les points de vue des hommes et des femmes ont été intégrés au</p>	<p>Analyse approfondie des liens entre la condition féminine et la pauvreté, notamment en fonction du rôle traditionnel des femmes concernant la maternité y compris l'éducation et la santé, notamment</p>	<p>Pas d'évaluation selon le sexe des effets de l'ajustement structurel, de la privatisation et de la politique fiscale. Comme le secteur non structuré, dominé par les femmes, représente plus de 74 % du PIB, il est indispensable de procéder à une analyse et de prévoir une stratégie différenciées selon le sexe. Les</p>	<p>L'analyse de l'éducation des filles s'appuie sur des données sexospécifiques, mais le document ne propose pas de mesures claires. Les indicateurs intégrant une analyse selon le sexe sont les suivants : fréquentation</p>	<p>Formule un certain engagement à améliorer le statut juridique des femmes, leur participation à la vie politique et la protection de leurs droits (notamment. à mettre fin à la violence conjugale). Mais le document n'est pas très clair concernant les</p>	<p>L'un des trois principes directeurs du DSRP est l'intégration des sexospécificités à toutes les considérations. Ce principe n'est pas intégré à tout le texte du document, mais il est très présent dans la définition de la pauvreté et de sa</p>

	<p>document, mais on ne sait pas très bien dans quelles proportions. On ne dispose ni de la liste des ONG consultées, ni d'une ventilation selon le sexe des représentants du gouvernement, ni de la liste des autres protagonistes éventuels.</p>	<p>le VIH/sida. Fournit des données selon le sexe sur les niveaux de revenu et l'accès aux possibilités économiques. N'intègre pas de données sexospécifiques dans les analyses macroéconomiques de la pauvreté. Ne fournit pas d'analyse des droits juridiques, de la gouvernance et de la participation démocratique.</p>	<p>stratégies proposées portent notamment sur le développement différencié de possibilités économiques (développement du secteur privé, soutien de la production artisanale des femmes, crédit agricole et services de diffusion), mais on ne propose pas de programmes, d'indicateurs et de budgets précis. Dans tout le DSRP, les femmes sont considérées comme plus vulnérables et donc plus à risque que les hommes sur le plan de la pauvreté. Fait état de l'intérêt pour une analyse selon le sexe, mais ne propose pas d'indicateurs permettant de mesurer la pauvreté ou les différences internes des ménages en matière de répartition des ressources.</p>	<p>scolaire, taux de rétention des enseignants et formation des enseignants en matière d'égalité des sexes.</p> <p>Exception faite du taux de mortalité maternelle, le document ne fournit pas d'autres données ventilées selon le sexe en matière de santé. Beaucoup d'autres engagements ne sont pas associés à des indicateurs de succès clairs. Il n'y a pas, pour l'instant, de budgets suffisants pour réaliser entièrement tous ces engagements.</p>	<p>stratégies, les réformes, les mesures, les indicateurs de succès ou les ressources financières associés à la concrétisation de ces engagements.</p>	<p>portée et dans l'analyse de la situation du point de vue de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'accès aux ressources agricoles, de la primauté du droit et des stratégies de gouvernance. Les sexospécificités ne sont pas intégrées aux enjeux macroéconomiques prioritaires de secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et la gouvernance (notamment eu égard au développement de la fonction publique, à la protection des droits de la personne et au respect de la primauté du droit), et il l'est à titre minimal dans le développement</p>
--	--	---	--	---	--	---

						microéconomique. Certaines parties du DSRP prévoient l'intégration de la dimension sexospécifique, mais le document ne définit ni plans d'action clairs ni stratégies de mise en œuvre.
--	--	--	--	--	--	---

<p>Rwanda</p>	<p>La procédure participative n'est pas décrite dans le détail.</p> <p>Indique que les consultations ont permis d'améliorer l'égalité des sexes dans le cadre du processus de réconciliation nationale.</p>	<p>Fournit une excellente analyse de la pauvreté selon le sexe, mais surtout sur le plan qualitatif. Explique, par exemple, que la plupart des ménages pauvres sont ceux qui sont pris en charge par des femmes. Dans les autres ménages pauvres, ce sont les hommes qui contrôlent beaucoup des décisions concernant le ménage. Emploie peu de données ventilées selon le sexe. Au cours de nos visites au Rwanda, nous avons appris que des données d'enquête sur les ménages ventilées selon le sexe existent, mais qu'elles sont sous une forme brute</p>	<p>La dimension sexospécifique est intégrée de façon inégale dans les analyses micro et macroéconomiques. Il faut signaler que les dépenses sont prioritairement axées sur les activités visant à atténuer les inégalités entre les sexes. Toutes les dépenses sectorielles intègrent de l'information fournie par le ministère de la condition féminine. Mentionne que les indicateurs de suivi macroéconomiques annuels (PIB, emploi/salaires, dépenses publiques, etc.) seront ventilés selon le sexe à chaque fois que ce sera possible et que les données de suivi de l'emploi du temps seront « spécialement ventilées selon le sexe ». Les données sur le revenu par contre (imposition par exemple) sont neutres.</p>	<p>La stratégie relative à la santé génésique vise à promouvoir le contrôle de la croissance démographique grâce aux programmes d'alphabétisation des femmes, à la formation des sages-femmes et à la multiplication des services de planification familiale, mais le document n'analyse pas le rôle des hommes. Les données sur le VIH/sida sont ventilées selon le sexe. L'analyse de la situation de l'approvisionnement en eau et des services sanitaires est associée aux considérations relatives à l'amélioration de la santé maternelle, à la réduction du fardeau assumé par</p>	<p>Promet que toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes seront remplacées. Ce processus est en cours, mais la matrice administrative ne le mentionne pas. Les problèmes postérieurs au génocide qui sont signalés sont notamment la polygamie, les mariages non légaux et la prostitution. Excellente analyse des répercussions des viols perpétrés durant et après le génocide, notamment des effets différenciés selon le sexe sur la désintégration des ménages et l'infection au VIH/sida.</p> <p>Établit un lien étroit entre droits de la personne et</p>	<p>Le principe de l'égalité des sexes est très présent dans beaucoup d'analyses, mais il est absent dans d'autres.</p>
----------------------	---	---	---	---	---	--

		<p>inutilisable.</p>	<p>L'analyse de la privatisation ne tient pas compte des inégalités entre les sexes.</p> <p>La nouvelle stratégie foncière vise à mettre fin à la discrimination contre les femmes et à protéger les droits fonciers des femmes et des enfants dans le cadre des mariages non officiels. La stratégie relative au logement est cependant neutre à cet égard. La stratégie relative à l'agriculture fait la promotion d'une diffusion égalitaire, mais la matrice administrative ne prévoit pas de budget à cet égard.</p> <p>La stratégie relative au crédit vise les ménages pauvres dirigés par des femmes dans seulement deux districts. La stratégie visant à aider les producteurs de café à, entre autres, diversifier leur production ne tient</p>	<p>les femmes, à la réduction du temps que les femmes consacrent au transport de l'eau et à l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation. La stratégie insiste fortement sur la promotion de l'éducation des filles et sur l'alphabétisation des femmes adultes. Elle comporte des données ventilées selon le sexe sur la fréquentation scolaire au primaire et sur les taux d'achèvement des études. Elle explique que la fréquentation scolaire des filles est faible parce qu'elles doivent travailler et parce qu'elles sont harcelées sexuellement par le personnel scolaire. Le document</p>	<p>pauvreté, mais n'y associe pas la dimension sexospécifique. D'autres questions de gouvernance ne sont pas analysées selon le sexe, par exemple la réconciliation nationale, le fonctionnement de la police et la réforme de la fonction publique.</p>	
--	--	----------------------	---	--	--	--

			<p>pas compte de la situation des femmes, bien que celle-ci représentent aujourd'hui 25 % de ces producteurs, alors que ce secteur était auparavant dominé par les hommes.</p> <p>Le DSRP oppose le fort taux de chômage des jeunes hommes et la charge de travail domestique excessive qui pèse sur les femmes et les empêche de se consacrer à des tâches productives.</p> <p>Analyse le travail de transport de l'eau et de collecte de bois de chauffage assumé par les femmes et les filles. Le secteur des transports ne fait pas l'objet d'une analyse selon le sexe.</p>	<p>promet que « tous les enseignants seront sensibilisés à la dimension de l'égalité des sexes » et que des campagnes d'information seront lancées pour sensibiliser la population aux avantages de l'éducation des filles. Des filles de familles pauvres recevront des bourses d'étude, et des études seront effectuées sur les caractéristiques de l'éducation des filles. Il existe peu de données ventilées selon le sexe sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Le document promet des résultats en matière de développement humain (ex. : espérance de vie,</p>	
--	--	--	--	---	--

				nutrition) et d'accès (santé, éducation, logement, éclairage, radio). Les indicateurs de suivi seront différenciés selon le sexe chaque fois que ce sera possible.		
--	--	--	--	--	--	--

Sénégal	<p>Il y avait des groupes de femmes parmi les ONG et les groupes régionaux consultés pour la préparation du DSRP, et leur participation a été jugée « moyenne ». Il n’y a ni groupe thématique sur l’égalité des sexes ni ministère de la condition féminine au Cabinet. On ne sait pas très bien si les enquêtes d’opinion sur l’idée que les citoyens se font de la pauvreté comportaient des questions sur la situation des femmes. Ces enquêtes ont un rôle très important dans la détermination des mesures prioritaires.</p>	<p>Fait clairement le lien entre la pauvreté et considère que les ménages dirigés par des femmes risquent davantage d’être pauvres que les ménages qui ont à leur tête des hommes. Fait état de la présence quotidienne de la violence dans la vie des femmes et de leur accès limité à des services de santé. Fournit certaines données sur le taux d’analphabétisme des femmes, la fréquentation scolaire des filles au primaire et le taux de mortalité maternelle. Le DSRP ne comporte pas de données ventilées selon le sexe sur la formation professionnelle, les</p>	<p>Pas d’évaluation selon le sexe de l’ajustement structurel, de la privatisation ou des nouvelles politiques fiscales. Pas d’engagement ou de stratégies visant la condition des femmes dans d’autres secteurs économiques (artisanat privé, industries, bétail). Mentionne que le secteur non structuré constitue une partie importante du PIB et que les femmes représentent une grande partie de ce secteur. Circonscriit la discrimination sexuelle comme facteur de limitation de l’accès aux ressources. Atteste également que, lorsque les femmes ont accès à des ressources, le résultat est généralement positif. Malgré ces résultats positifs, le DSRP ne comporte pas de stratégie différenciée pour le développement microéconomique.</p>	<p>Circonscriit l’accès à des services d’éducation et de santé de bonne qualité comme un objectif à court terme pour les hommes comme pour les femmes. Des engagements généraux sont formulés concernant l’augmentation de l’équité et de l’accès aux services pour les femmes, mais le document ne propose pas de stratégies ou de programmes précis. Les mesures prévues en matière de santé concernent surtout les mères et ont trait à une augmentation de la quantité et de la qualité des services. Prévoit quelques indicateurs traditionnels, notamment des</p>	<p>Prévoit certaines réformes de la législation et de la réglementation concernant les droits des femmes, notamment en matière de vulgarisation juridique et de droits fonciers, mais ne propose pas de stratégies précises. Ne prévoit pas de stratégies concrètes pour améliorer la capacité institutionnelle de tenir compte des différences entre les sexes, pour accroître la participation des femmes à la vie politique et pour protéger les droits des femmes (notamment en ce qui concerne la violence sexospécifique, qui est un aspect central de la définition et de la</p>	<p>L’équité, notamment à l’égard des femmes, est considérée comme un principe important dans les stratégies de mise en œuvre. L’égalité des sexes est l’un des trois principaux objectifs du DSRP, et elle est considérée comme un enjeu transversal, notamment à l’égard du contrôle des ressources et de l’accès à celles-ci. Elle est présente dans tout le document à des degrés divers. Lorsqu’il en est question, elle fait surtout l’objet d’engagements généraux et non de mesures concrètes. L’absence d’indicateurs, d’objectifs et de ressources clairement définie</p>
----------------	--	---	---	---	---	--

		<p>niveaux de revenu, l'accès aux ressources, le VIHsida et l'accès à l'infrastructure. Fait état de différences importantes dans les répercussions de la pauvreté sur les femmes des zones urbaines et celles des zones rurales. Considère que les femmes sont un groupe social à risque qui a moins de pouvoir et moins d'accès aux ressources pour améliorer sa situation.</p>		<p>données ventilées selon le sexe sur l'alphabétisation, la fréquentation de l'école primaire et le taux de mortalité maternelle. Un plan d'action assorti d'un budget circonscrit des ressources pour l'amélioration des services de santé pour les femmes, mais l'engagement compte surtout sur une aide financière extérieure éventuelle. Pas d'autre source de financement pour ces engagements.</p>	<p>portée de la pauvreté).</p>	<p>associés aux stratégies affaiblit considérablement la portée des engagements formulés dans le DSRP à cet égard.</p>
--	--	---	--	---	--------------------------------	--

Tadjikistan	Pas de représentation de la perspective sexospécifique ni de groupe de travail chargé d'examiner la condition féminine. On ne sait pas très bien si les membres d'autres groupes ont pu faire valoir une perspective axée sur l'égalité des sexes.	Les femmes ne sont pas considérées comme un groupe vulnérable de la population. Peu d'analyses selon le sexe. Les statistiques officielles ne traduisent pas les différences importantes entre les sexes, bien que l'on reconnaisse une certaine disparité dans la fréquentation scolaire, dans le secteur de la main-d'œuvre et dans l'accès des femmes chefs de ménage à la propriété foncière et à d'autres ressources agricoles. Fait état du caractère problématique du taux de naissances prématurées et de la mortalité maternelle. Le DSRP ne fournit	Ne propose ni analyse ni stratégies différenciées selon le sexe. Pas d'évaluation comparative des répercussions de l'ajustement structurel, de la privatisation ou des politiques fiscales sur les hommes et sur les femmes. Pas de stratégies différenciées à l'échelle microéconomique.	Les objectifs en matière d'éducation comportent un système de quotas pour améliorer l'accès des filles à l'éducation. Cet engagement n'est pas intégré à la matrice administrative des mesures prévues, et le document ne prévoit ni indicateurs ni financement. L'analyse des soins de santé n'est pas différenciée selon le sexe, quoiqu'elle fasse état de la planification familiale. La réduction de la pauvreté passe par la réduction du taux de mortalité maternelle et l'élargissement de l'accès aux services de santé génésique. Les seules données	Ne propose pas d'analyse ou de stratégies différenciées selon le sexe.	Non seulement la question de l'égalité des sexes n'est pas intégrée, mais il en est à peine question dans le document.
--------------------	--	---	---	---	--	--

		<p>pas d'analyse suffisante de la pauvreté selon le sexe.</p>		<p>ventilées selon le sexe portent sur la fréquentation scolaire et la proportion de femmes utilisant des contraceptifs.</p> <p>Ne propose pas de mesures ou d'indicateurs de programme concernant ces objectifs. Les ressources nécessaires à leur réalisation sont censées être externes.</p> <p>Le plan de protection sociale ne comporte pas de dispositions différenciées selon le sexe.</p>		
--	--	---	--	---	--	--

<p>Vietnam</p>	<p>Dans plusieurs ateliers, le Comité pour l'avancement des femmes a formulé des observations sur le DSRP. Par contre, on ne sait pas vraiment si les enjeux de l'égalité des sexes ont été intégrés aux consultations auprès des ONG et des fonctionnaires locaux. Pas de ministère de la condition féminine au Cabinet.</p>	<p>Fournit un minimum de données ventilées selon le sexe et seulement pour le taux de mortalité maternelle (type de statistique sur les femmes par définition) et pour la représentation au Parlement.</p> <p>La pauvreté est principalement définie à l'échelle des ménages. L'analyse n'intègre pas les différences internes entre les sexes. Reconnaît dans une certaine mesure la vulnérabilité accrue des femmes en matière de pauvreté, notamment à l'égard du manque d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, des répercussions</p>	<p>Formule un engagement à l'égard de la formation des femmes concernant les enjeux du commerce international. Ne propose pas de programmes ou de stratégies de mise en œuvre concrets. Pas d'évaluation comparative des répercussions de l'ajustement structurel, de la privatisation et des politiques fiscales sur les hommes et sur les femmes. Formule des engagements concernant l'accès des femmes à de nouveaux emplois, la formation professionnelle et l'accès aux ressources, notamment au crédit. Ne propose pas de programmes ou de stratégies de mise en œuvre effectifs pour réaliser ces objectifs. Pas d'engagements budgétaires.</p>	<p>Formule des engagements généraux à l'égard de l'augmentation de l'accès à l'éducation, de la réduction de l'analphabétisme et de la mortalité maternelle et de l'amélioration des services de santé et de planification familiale. Ne propose pas de programmes ou de stratégies de mise en œuvre en vue de la réalisation de ces objectifs, et aucun budget n'est prévu. Le sexe n'est pas considéré comme un facteur d'admissibilité dans les systèmes de sécurité sociale.</p>	<p>Formule l'engagement d'améliorer l'égalité des sexes, notamment les droits juridiques des femmes, mais ne définit pas de stratégies ou d'objectifs précis.</p>	<p>L'égalité des sexes est définie comme une priorité du DSRP. Cet engagement se concrétise dans beaucoup de parties du document. De plus, le document comporte une partie entièrement consacrée à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes. On y exprime un appui à toutes sortes de projets, notamment en matière d'éducation, de création d'emplois et de santé. Malheureusement, on n'y formule pas de stratégies de mise en œuvre concrètes, on y prévoit peu d'indicateurs, et il n'y a pas de budgets. Le DSRP renferme de longues listes</p>
-----------------------	---	--	--	--	---	--

		éventuellement négatives de l'ajustement structurel et de rapports inégalitaires entre les sexes.				d'objectifs et d'idées, mais il prévoit des indicateurs minimaux pour mesurer les répercussions des stratégies.
--	--	---	--	--	--	---

<p>Yémen</p>	<p>Au cours de la préparation du DSRP-I, des groupes de femmes ont été consultés, mais on ne sait pas vraiment dans quelle mesure ils ont eu une influence sur le processus et sur le contenu du DSRP. Un Comité national des femmes a organisé une réunion sur le DSRP, mais on ne sait pas très bien si sa participation a eu un effet sur le contenu réel du DSRP. Pas de ministère de la condition féminine au Cabinet. Il existe des données ventilées selon le sexe sur la façon dont les citoyens perçoivent le problème de la pauvreté.</p>	<p>Les différents types d'enquête et de mécanisme employés pour mesurer le niveau de pauvreté (seuil de la pauvreté, main-d'œuvre, enquête sur la pauvreté, rapport sur le développement humaine) ne comportent pas de données ventilées selon le sexe. Fait état des répercussions différentes selon le sexe de la migration des zones rurales vers les zones urbaines.</p> <p>Ne considère pas que le sexe du chef de ménage a une grande importance dans le risque de pauvreté. Le taux de chômage est ventilé selon le sexe, mais le taux de sous-emploi ne</p>	<p>Les stratégies, les politiques et les indicateurs macroéconomiques ne sont pas différenciés selon le sexe. Fait état du projet de privatisation, mais ne tient pas compte des effets possibles sur les hommes et les femmes et ne prévoit pas de stratégies d'atténuation des effets négatifs. Ne prévoit pas de stratégies différenciées dans d'autres secteurs économiques à développer, comme le tourisme, la pêche, etc.</p> <p>Ne propose pas de stratégie différenciée pour le développement microéconomique (agriculture, microentreprises et petites et moyennes entreprises). Tient compte, dans la définition de la pauvreté, du nombre important et croissant de femmes dans l'agriculture, mais ne</p>	<p>Ne propose pas de stratégies ni d'objectifs concrets et prévoit peu d'indicateurs, sans parler de données ventilées. Les indicateurs relatifs aux services sociaux, à la santé et à la protection sociale ne sont pas différenciés selon le sexe.</p> <p>Formule l'engagement d'améliorer l'accès des filles à l'éducation et prévoit certains indicateurs ventilés selon le sexe sur la fréquentation scolaire et l'éducation universitaire. Propose des stratégies générales en matière d'augmentation du nombre de femmes parmi les enseignants, de</p>	<p>Fait état de la présence des femmes dans les associations de la société civile, dont elles sont généralement simples membres et non dirigeantes. Cette participation n'est observée que dans les zones urbaines; ce n'est pas le cas dans les zones rurales, où vit encore la plus grande partie de la population du Yémen.</p> <p>Formule l'engagement général d'élargir la participation des femmes à la vie démocratique, mais ne prévoit pas de stratégie, d'indicateurs ou de ressources à cet égard.</p> <p>Ne formule pas d'engagement à l'égard de stratégies</p>	<p>Le DSRP ne prévoit pas de différencier selon le sexe les stratégies associées aux principaux objectifs.</p> <p>Procède à une certaine analyse des écarts actuels entre les sexes parmi les pauvres, mais ne fournit pas de description complète, laissant presque entièrement de côté les dimensions macroéconomiques et la gouvernance. Les secteurs où le principe de l'égalité des sexes est pris en considération sont généralement les secteurs plus traditionnels (santé et éducation).</p> <p>Ne prévoit pas de stratégies concrètes ni d'objectifs et d'indicateurs mesurables Les stratégies différenciées ne</p>
---------------------	---	---	---	---	--	---

		<p>l'est pas. La notion de sous-emploi englobe les travailleurs autonomes, les travailleurs agricoles, le secteur non structuré, etc. C'est important, car les femmes travaillent souvent dans ces secteurs, mais le DSRP ne comporte pas de données ventilées selon le sexe à cet égard. Analyse les secteurs de l'emploi structuré selon le sexe et fait remarquer que les femmes n'ont pas facilement accès à l'éducation et aux emplois.</p> <p>Fait le lien entre le degré d'instruction, le taux de fécondité et la pauvreté. Fournit certaines données ventilées selon le sexe sur l'éducation, la</p>	<p>prévoit qu'un engagement général à améliorer la croissance économique et la qualité des services de base destinés à des groupes précis, dont les femmes. Cet engagement n'est pas assorti de stratégies, d'objectifs ou d'indicateurs concrets.</p> <p>Le DSRP fait état des répercussions inégales du manque d'eau sur les femmes, mais il ne prévoit pas de stratégies, d'objectifs ou d'indicateurs différenciés concernant l'irrigation et l'accès à l'eau.</p> <p>Tient compte des femmes dans les stratégies visant à améliorer la gestion de l'environnement par le biais du microcrédit, de l'accès à la propriété foncière et des services sociaux. Cet engagement n'est pas assorti de stratégies, d'indicateurs ou de</p>	<p>dispenses de frais de scolarité pour les filles et d'augmentation du nombre de salles de classe pour les filles aux niveaux d'éducation ultérieurs. Le DSRP prévoit quelques indicateurs sur le nombre d'écoles, de salles de classe, d'instituts de formation et de centres éducatifs pour les filles. Ces stratégies sont assorties de budgets, mais ces fonds sont censés provenir presque exclusivement de sources externes.</p> <p>Considère la santé génésique et la planification familiale comme des éléments importants et prévoit l'initiation des hommes aux méthodes de planification familiale. Formule</p>	<p>différenciées, d'objectifs ou d'indicateurs concernant l'administration publique, les droits de la personne et le statut juridique des femmes.</p>	<p>sont guère assorties de ressources financières clairement définies.</p>
--	--	---	---	---	---	--

		<p>fréquentation scolaire et l'alphabétisation. Fournit une analyse minimale des différences entre les sexes en matière de santé, mais indique les taux de mortalité maternelle, d'espérance de vie et de fécondité. Fait également remarquer qu'il y a pénurie de services de santé pour les femmes en raison de l'éloignement et de la nécessité pour les femmes d'être accompagnées par un homme de la famille sur de longues distances.</p> <p>Pas d'analyse macroéconomique. Fait état des répercussions importantes de la guerre du Golfe et de la sécheresse sur le pays, mais ne fournit pas</p>	budgets concrets.	<p>un objectif général concernant l'amélioration des services aux mères et aux nourrissons. Ne prévoit ni indicateurs concrets ni budget.</p> <p>Le système de sécurité sociale n'est pas différencié selon le sexe.</p>		
--	--	--	-------------------	--	--	--

		<p>d'analyse de cette situation selon le sexe. Fournit une certaine analyse des effets généraux de l'état de l'infrastructure (sources d'eau et de carburant) et de leur différenciation selon le sexe.</p> <p>Ne fournit pas d'analyse selon le sexe en matière de droits de la personne, de société civile, d'administration publique, de procédures juridiques et de participation à la vie politique.</p>				
--	--	---	--	--	--	--

<p>Zambie</p>	<p>Le DSRP est fortement inspiré des stratégies et des priorités formulées dans le Plan d'action national pour la réduction de la pauvreté, qui circonscrit les femmes chefs de famille comme premières bénéficiaires de l'aide à prévoir et l'égalité des sexes comme enjeu transversal.</p> <p>On ne distingue cependant pas de groupes définis de défense de l'égalité des sexes dans le cadre du processus de consultation et de l'élaboration du DSRP. Pas de ministère de la condition féminine au Cabinet.</p>	<p>La plupart des indicateurs de la pauvreté ne sont pas ventilés selon le sexe. Définit les femmes comme groupe à risque majeur en matière de pauvreté et fournit une certaine analyse de la situation des ménages dont le chef est une femme (degré d'instruction, moindre accès à l'emploi structuré, plus grand risque de contracter le VIH/sida. N'analyse cependant pas les différences internes des ménages.</p> <p>Fournit quelques données ventilées selon le sexe en matière d'éducation (degré d'alphabétisation, fréquentation scolaire au</p>	<p>Pas d'analyse macroéconomique selon le sexe. Pas d'évaluation des effets différenciés de l'ajustement structurel, de la privatisation ou des politiques fiscales sur les hommes et les femmes. Prévoit cependant des fonds pour l'élaboration d'un budget national tenant compte des besoins des femmes.</p> <p>Fait remarquer que 11 % seulement des emplois appartiennent au secteur non structuré, mais ne fournit pas d'analyse de ce secteur selon le sexe. Fait également état des répercussions de la pandémie de VIH/sida sur la main-d'œuvre, mais ne fournit pas d'analyse de ces effets selon le sexe.</p> <p>Prévoit des fonds pour améliorer et analyser selon le sexe la réglementation du développement des</p>	<p>Les stratégies différenciées en matière d'éducation comportent les éléments suivants : bourses d'étude, dispenses de frais de scolarité, formation des enseignants, sensibilisation de la collectivité à l'importance de l'éducation de base pour les filles. Formule l'engagement d'améliorer les salaires et les possibilités de logement des femmes qui enseignent. Assortit ces engagements de ressources financières. L'un des indicateurs à long terme est la proportion d'hommes et de femmes inscrits aux programmes d'alphabétisation et de développement</p>	<p>Fait remarquer qu'il est important que tous les citoyens, notamment les femmes, participent à la vie sociale. Prévoit des fonds pour améliorer la participation des femmes aux décisions démocratiques, mais ne propose pas de stratégies ou de mécanismes concrets à cet égard. Indique le pourcentage de députées et le pourcentage de femmes dans les syndicats, à des postes techniques, dans des organisations professionnelles et dans d'autres secteurs : ces chiffres servent d'indicateurs pour la gouvernance, l'amélioration de la participation et le contrôle des ressources</p>	<p>Le principe de l'égalité des sexes est considéré comme un thème transversal et renvoie à trois objectifs : 1) améliorer l'accès des femmes aux ressources productives; 2) améliorer la participation des femmes aux processus décisionnels; 3) produire des données ventilées selon le sexe.</p> <p>Le DSRP consacre 0,1 % du budget total de mise en œuvre à l'égalité des sexes. La partie réservée au suivi et à l'évaluation englobe la question de l'égalité des sexes, mais il n'y a pas d'indicateurs précis à cet égard pour l'instant. Par ailleurs, la plupart des autres</p>
----------------------	---	--	---	---	--	--

		<p>primaire).</p> <p>Fournit une excellente analyse de l'infection au VIH/sida selon le sexe et circonscrit les femmes comme groupe particulièrement vulnérable à cet égard. Fait également remarquer la baisse de la planification familiale et du recours aux services dispensés pendant et après la grossesse en raison d'un accès limité, attribuable aux coûts et à l'éloignement. Fournit une certaine analyse ventilée selon le sexe de la nutrition. Des stratégies antérieures visaient les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer</p>	<p>microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Prévoit des fonds pour renforcer la capacité par le biais de projets de diffusion agricoles pour les femmes. Invite les femmes à se servir des mécanismes de crédit privés et publics, mais ne prévoit pas de fonds ou de stratégies spécifiques à cet égard. Fait état de l'importance de la participation des femmes aux programmes environnementaux et prévoit des fonds pour améliorer leurs connaissances en matière d'environnement.</p> <p>Formule l'engagement de promouvoir la participation des femmes à la conception, l'exécution et la gestion des programmes d'approvisionnement en eau. Formule l'engagement général</p>	<p>de compétences, mais le document ne précise pas d'objectif chiffré, et il n'y a pas d'autres indicateurs différenciés selon le sexe.</p> <p>Considère la santé génésique comme une priorité de la santé publique. Les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer sont considérées comme un groupe vulnérable dans des stratégies antérieures, et elles ont droit, à ce titre, à une aide nutritionnelle. On ne sait pas très bien par quels mécanismes et selon quels objectifs et indicateurs le succès sera mesuré. Les seules ressources différenciées selon le sexe ont trait aux substituts du lait</p>	<p>productives.</p> <p>Prévoit l'attribution de 30 % de tous les titres fonciers à des femmes.</p> <p>Formule l'engagement de lever les obstacles juridiques qui interdisent l'accès des femmes aux ressources productives (terres, crédit, information commerciale, technologie).</p> <p>Associe des ressources financières à la mise en œuvre et prévoit des indicateurs pour mesurer les effets des stratégies.</p> <p>Prévoit un budget et formule l'engagement d'améliorer la ventilation des données par sexe, mais, dans tout le DSRP, la plupart des indicateurs de mesure des</p>	<p>indicateurs ne sont pas différenciés selon le sexe.</p>
--	--	--	---	--	--	--

		<p>dans le cadre d'un plan national d'amélioration de la santé.</p> <p>Fait état des répercussions de l'accès limité à l'eau sur les femmes, sur la scolarité des enfants et leur participation aux activités communautaires.</p>	<p>de tenir compte de l'égalité des sexes dans le développement des transports ruraux. Cet engagement n'est pas assorti de stratégies, de mécanismes, d'indicateurs ou de budgets effectifs.</p>	<p>maternel et aux hôpitaux « amis des bébés ».</p> <p>Le document précise bien que l'incidence et le risque d'infection au VIH/sida sont beaucoup plus élevés chez les femmes, mais les programmes prévus à cet égard viennent au deuxième rang des priorités. La seule stratégie différenciée selon le sexe concerne la transmission de la mère à l'enfant. Le document ne prévoit pas de budget spécifique pour les femmes.</p>	<p>répercussions ne sont pas ainsi ventilés.</p>	
--	--	---	--	--	--	--

**Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) tiennent-ils compte de la problématique hommes-femmes?
Évaluation des DSRP de 2002 en fonction du principe de l'égalité des sexes**

**Denise Colbert
Gender Action**

Pays Évalué par le personnel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	Enjeux sexospécifiques abordés dans les évaluations conjointes (EC)	Fréquence de l'analyse des enjeux sexospécifiques*	Qualité des observations concernant les enjeux sexospécifiques	Écart par rapport à d'autres EC pour l'importance accordée aux sexospécificités**	Écart par rapport à Gender Action pour l'importance accordée aux sexospécificités
Albanie	<p>- Le diagnostic de pauvreté met l'accent sur le caractère multidimensionnel de cet état et souligne le rôle de remises de fonds dans le soutien de nombreux ménages, notamment ceux qui sont dirigés par des femmes.</p> <p>- Certains ménages dirigés par des femmes (veuves avec enfants et femmes vivant seules) sont particulièrement touchés</p>	<p>- L'EC ne met pas beaucoup l'accent sur les enjeux sexospécifiques, mais, lorsqu'elle le fait, elle fournit des détails utiles.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 5 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les [quelques] observations sont de bonne qualité. Elles identifient les femmes comme groupe vulnérable sur le plan de la violence et attirent l'attention sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Elles font état de l'importance des remises de fonds pour les femmes chefs de ménage, qui sont plus</p>	<p>- Le contenu de l'EC sur la question de l'égalité des sexes est moindre que celui de la plupart des autres EC, quantitativement et qualitativement.</p>	<p>- Dans tous les cas, ici et ci-dessous, <i>Gender Action</i> a fourni des observations plus complètes sur l'inclusion (ou la non-inclusion) dans le DSRP de considérations relatives à l'égalité des sexes et sur le rôle des femmes dans les consultations.</p>

	<p>par la pauvreté, et le chômage est plus élevé parmi les femmes.</p> <p>- La SCRP (stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté) tient compte de la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de protection sociale qui soit ciblée et inclusive, qui favorise l'emploi et qui réponde aux besoins individuels. La SCRP est axée sur le développement de services sociaux communautaires destinés venir en aide aux groupes vulnérables (par exemple les femmes maltraitées, les enfants ayant besoin de foyers d'accueil et les toxicomanes).</p>		<p>particulièrement touchées par la pauvreté et par le chômage.</p> <p>- La lecture de l'EC ne permet pas de savoir clairement si des groupes de femmes ont joué un rôle dans la procédure participative.</p>		
Éthiopie	<p>- Le DSRP atteste les difficultés supplémentaires auxquelles les femmes se heurtent dans la lutte contre la pauvreté et il énonce une série de mesures précises en mettant l'accent sur l'amélioration de la</p>	<p>- L'EC fournit une analyse limitée des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 4 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les observations sont de qualité médiocre. Il est question, sans plus, de la nécessité d'améliorer la fréquentation scolaire parmi les filles et d'élaborer des projets de diffusion agricoles pour les agricultrices pauvres.</p>	<p>- Le contenu de l'EC sur la question de l'égalité des sexes est nettement moindre que celui de la plupart des autres EC, quantitativement et qualitativement.</p>	

	<p>fréquentation scolaire parmi les filles et sur les projets de diffusion agricoles pour les femmes pauvres exploitant des fermes.</p> <p>- Les indicateurs doivent être mieux différenciés en fonction de la région et du sexe.</p>		<p>- L'EC indique que le DSRP a été l'occasion de consultations donnant lieu à une participation sans précédent, mais on ne sait pas très bien si des groupes de femmes y ont joué un rôle.</p>		
Gambie	<p>- L'un des principaux objectifs du DSRP est d'intégrer des politiques transversales d'égalité des sexes. L'un des points forts du document est la différenciation de l'analyse des groupes socio-économiques selon le sexe et la région.</p> <p>- Les disparités entre les sexes se sont révélées particulièrement résilientes, et il faudra approfondir l'analyse et procéder à une intégration plus active du principe dans les projets stratégiques.</p> <p>- Plusieurs facteurs précis de l'analyse du DSRP valent la peine qu'on s'y attarde, notamment la dimension sexospécifique de la</p>	<p>- L'EC fournit une analyse exhaustive des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 13 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les observations sont de bonne qualité. Elles sont critiques quand il y a lieu et très détaillées.</p> <p>- L'EC fournit une analyse crédible des multiples considérations sexospécifiques, faisant remarquer que l'un des enjeux cruciaux de la stratégie de réduction de la pauvreté est le thème transversal de l'égalité des sexes.</p> <p>- On ne sait pas très bien, à la lecture de l'EC, si des groupes de femmes ont joué un rôle dans les consultations.</p>	<p>- L'EC se classe au deuxième rang par rapport aux autres EC sur le plan du contenu relatif à l'égalité des sexes.</p> <p>- La qualité du contenu à cet égard est nettement supérieure à celle de la plupart des autres EC.</p>	

	<p>pauvreté, qui est clairement soulignée.</p> <ul style="list-style-type: none">- Au cours de la mise en œuvre, l'analyse proposée dans le DSRP pourrait fournir plus de détails sur le rôle des femmes dans l'agriculture et sur les conséquences de la répartition interne des ressources dans les ménages sur le degré de pauvreté, notamment des femmes et des enfants.- Les femmes font l'objet de mesures discriminatoires et n'ont pas le droit de posséder des terres dans les zones rurales.- L'analyse de la pauvreté fait état de lacunes dans l'éducation des filles, notamment dans les ménages les plus pauvres. Le taux de fréquentation scolaire des filles a cependant augmenté. Les mesures prioritaires en matière d'éducation portent sur l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation.				
--	--	--	--	--	--

	<p>- S'agissant des enjeux transversaux, l'analyse de la pauvreté met l'accent sur l'autonomisation des femmes et sur l'augmentation de leur accès aux terres dans les zones rurales. Il faudrait fournir des détails sur les mécanismes par lesquels les femmes pourraient plus facilement obtenir des terres.</p> <p>- Certains enjeux fondamentaux dont l'amélioration est cruciale pour la stratégie globale de lutte contre la pauvreté devraient être soulignés, par exemple des progrès en matière d'égalité des sexes, de protection de l'environnement et de croissance démographique.</p>				
Guinée	<p>- Le gouvernement a créé huit groupes thématiques pour préparer le DSRP, dont un sur l'égalité des sexes, la population et le développement.</p> <p>- Le diagnostic de</p>	<p>- L'EC fournit une analyse supérieure à la moyenne des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 8 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les observations sont de bonne qualité. Elles sont critiques quand il y a lieu et assez détaillées.</p> <p>- L'EC fournit une analyse crédible des multiples considérations sexospécifiques, faisant</p>	<p>- Le contenu de l'EC en matière d'égalité des sexes est supérieur, quantitativement, à celui de la plupart des autres EC, et sa qualité est supérieure à la moyenne.</p>	

	<p>pauvreté du DSRP-I fournit des renseignements utiles sur l'ampleur du phénomène et propose des profils de la pauvreté en fonction des préfectures, des niveaux de revenu, de l'état de santé, du degré d'instruction, du taux d'occupation et des rapports entre les sexes. Une série d'indicateurs multiples a permis de mieux comprendre la répartition régionale et la nature de la pauvreté : disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les sexes et entre les groupes socioprofessionnels.</p> <p>- Le DSRP souligne le fait que le fardeau de la pauvreté retombe de façon disproportionnée sur les femmes et sur les jeunes, mais qu'il faudra encore déployer beaucoup d'efforts pour mieux comprendre cette situation et y apporter</p>		<p>remarquer que le DSRP souligne que la pauvreté pèse de façon disproportionnée sur les femmes et recommandant de poursuivre le travail pour mieux comprendre et régler cette situation.</p>		
--	--	--	---	--	--

	<p>une solution valable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnels encouragent le gouvernement à remédier plus efficacement aux profondes différences entre les régions et les sexes qui touchent les diverses dimensions de la pauvreté, notamment en prévoyant des mesures pour fournir des services de base et en faciliter l'accès. - Au cours des années 1990, la Guinée a connu l'un des taux de croissance les plus élevés et les plus stables dans la fréquentation scolaire au primaire (10 % par an en général et 12 % pour les filles). On a également obtenu des progrès dans l'enseignement supérieur grâce à l'introduction d'un système de recouvrement des coûts, à l'amélioration de l'égalité des sexes et à l'instauration de programmes directement associés au marché du 				
--	--	--	--	--	--

	<p>travail.</p> <p>- Le DSRP énonce des objectifs à long terme extrêmement ambitieux, qui ne sont peut-être pas réalistes dans le contexte actuel de la Guinée. Par exemple, les objectifs en matière de fréquentation de l'école primaire et d'égalité des sexes à cet égard sont plus ambitieux que les Objectifs de développement du millénaire.</p>				
Guyana	<p>- Un atelier préliminaire a permis de mettre l'accent sur la nécessité d'une concertation avec tous les groupes, notamment ceux qui ont trait à l'origine ethnique, à la condition féminine, à l'âge, à l'éducation et à l'occupation.</p> <p>- Par ailleurs, des groupes de la société civile ont organisé 98 consultations auprès de groupes cibles, dont 83 ont été menées par des organisations religieuses</p>	<p>- L'EC fournit une analyse modérée des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 5 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- En général, les observations sont limitées, mais elles sont de bonne qualité concernant le rôle des femmes dans les consultations et le manque d'information sur les dimensions démographiques et sexospécifiques de la pauvreté.</p>	<p>- Le contenu de l'EC en matière d'égalité des sexes est, quantitativement, inférieur à la moyenne, et il est de qualité moyenne par rapport aux autres EC.</p>	

	<p>et les autres, par des groupes de femmes, d'agriculteurs et de jeunes.</p> <p>- S'appuyant sur l'Étude sur la mesure des niveaux de vie de 1992 et sur l'Enquête sur les conditions de vie de 1999, le DSRP décrit la situation de la pauvreté, mais n'en analyse pas les causes. Il fournit peu de renseignements sur les dimensions démographiques et sexospécifiques de la pauvreté.</p> <p>– Les indicateurs communs aux Objectifs de développement du millénaire (ODM) et au DSRP sont les cas déclarés de VIH/sida parmi les femmes de 15 à 45 ans. Les ODM ont trait aux femmes enceintes de 15 à 25 ans.</p>				
Malawi	<p>- Le diagnostic de pauvreté s'appuie sur une enquête nationale sur les ménages effectuée en 1997-1998, destinée à dresser un</p>	<p>- L'EC fournit une analyse limitée des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition</p>	<p>- Les observations sont de qualité médiocre.</p> <p>- Pas d'explications sur la différenciation du profil de la pauvreté selon le sexe.</p>	<p>- C'est l'EC qui a le plus faible contenu en matière d'égalité des sexes, aussi bien quantitativement que qualitativement, par</p>	

	<p>profil de la pauvreté à la fois exhaustif et différencié selon le sexe.</p> <p>- La stratégie de réduction de la pauvreté prévoit l'intégration de politiques en matière de VIH/sida, d'égalité des sexes, d'environnement et de développement de la science et de la technologie dans tous les grands secteurs.</p>	<p>féminine : 2 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Pas d'explications sur la perspective du DSRP en matière d'intégration des politiques sur l'égalité des sexes.</p> <p>- L'EC ne permet pas de savoir clairement si des groupes de femmes ont joué un rôle dans les consultations.</p>	<p>rapport à toutes les autres EC.</p>	
Niger	<p>- Le diagnostic de pauvreté est approfondi et complet malgré les contraintes qui subsistent au niveau des données. Une enquête aux indicateurs multiples, réalisée avec l'appui de l'UNICEF, a notamment permis de comprendre les dimensions de la pauvreté (santé, éducation, condition féminine) et de se faire une idée de la connaissance et de la perception du VIH/sida dans la population.</p> <p>- Malgré leurs limites, les données sont, autant</p>	<p>- L'EC fournit une analyse exhaustive des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 13 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les observations sont de bonne qualité. Elles sont critiques quand il y a lieu et très détaillées.</p> <p>- L'EC fournit une analyse crédible des multiples considérations sexospécifiques, faisant remarquer que l'excellente analyse de la question ne semble guère se traduire dans la stratégie de réduction de la pauvreté, à l'exception, peut-être, des mesures relatives à la scolarisation des femmes.</p> <p>- L'EC ne permet pas de savoir clairement si des groupes de femmes ont</p>	<p>- Le contenu de l'EC en matière d'égalité des sexes est nettement supérieur à celui de la plupart des autres EC, aussi bien quantitativement que qualitativement.</p>	

	<p>que possible, ventilées selon le sexe, la région, l'habitat (zone rurale/urbaine) et même les quintiles de richesse pour les enquêtes qui fournissent des renseignements sur les biens des ménages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DSRP souligne le fait que la pauvreté pèse disproportionnellement sur les femmes et les filles et il met à juste titre l'accent sur les enjeux sexospécifiques. - Le cadre stratégique du DSRP repose sur quatre grands piliers et trois priorités de mise en œuvre transversales. L'un des trois thèmes transversaux qui doivent orienter la formulation des politiques est l'inclusion effective de considérations concernant l'égalité des sexes. – Cependant, la stratégie est ambitieuse sur le plan de l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation : elle vise à 		<p>joué un rôle dans les consultations.</p>		
--	---	--	---	--	--

	<p>réaliser les OID à cet égard dès 2005.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y aurait lieu de désagréger un peu plus les cibles afin de saisir les inégalités entre les sexes et les disparités entre zones rurales et zones urbaines et entre les niveaux de revenu. - Il faudra déployer d'autres efforts au cours de l'année à venir pour améliorer la qualité de l'éducation, stimuler la fréquentation scolaire et réduire les coûts d'opportunité (notamment pour les filles). - Les personnels regrettent que l'excellente analyse de la question de l'égalité des sexes dans le diagnostic général de pauvreté semble ne donner lieu qu'à de faibles mesures dans le cadre stratégique de réduction de la pauvreté, exception faite, peut-être, de l'objectif relatif à la scolarisation des femmes. Cela 				
--	---	--	--	--	--

	traduit, entre autres, la difficulté à aborder les enjeux démographiques et sexospécifiques dans le contexte socioculturel du Niger.				
Rwanda	<p>- Dans le diagnostic qu'il pose au sujet de la pauvreté, le DSRP propose une analyse exhaustive fondée sur une vaste gamme d'indicateurs, notamment concernant le revenu, la consommation, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, la production de récoltes, la nutrition, la fécondité des femmes, la répartition des revenus et la situation des régions.</p> <p>- Les objectifs de réduction de la pauvreté énoncés dans le DSRP sont très ambitieux et ils supposent des efforts exceptionnels. Pour que des progrès soient accomplis à l'égard des principales cibles des ODM (réduction de la mortalité infantile et maternelle,</p>	<p>- L'EC fournit une analyse limitée des enjeux de l'égalité des sexes.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 3 (sur une échelle de 2 à 16).</p>	<p>- Les observations sont de qualité médiocre. Peu ou pas d'explications sur les problèmes concernant la fécondité des femmes, l'éducation des filles et les disparités entre les sexes.</p> <p>- L'EC ne permet pas de savoir clairement si des groupes de femmes ont joué un rôle dans les consultations.</p>	<p>- Le contenu de l'EC en matière d'égalité des sexes est nettement inférieur à celui de la plupart des autres EC, aussi bien quantitativement que qualitativement.</p>	

	<p>alphabétisation et accès des filles à l'éducation), il faudrait le soutien suivi de la communauté des donateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnels accueillent favorablement le maintien de la priorité de réinstallation et de réinsertion, d'appui aux groupes vulnérables, d'élimination des disparités entre les sexes et de lutte contre l'épidémie de VIH/sida, ainsi que l'importance accordée à l'accès, à la qualité, à la pertinence et à l'équité dans l'enseignement primaire et le projet d'aide gouvernementale pour améliorer l'accès des pauvres aux services de santé. 				
Sénégal***	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure participative comportait des consultations régionales auprès d'ONG représentant, entre autres, les agriculteurs, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'EC fournit une analyse modérée des enjeux de l'égalité des sexes. - Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 5 (sur une échelle de 2 à 16). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les observations sont de qualité moyenne. - L'analyse des enjeux de l'égalité des sexes n'est pas exhaustive, mais elle fournit assez de détails. - Les femmes ont participé aux 	<ul style="list-style-type: none"> - La quantité et la qualité du contenu de l'EC en matière d'égalité des sexes sont moyennes comparativement aux autres EC. 	

	<p>- Des enquêtes ont permis de circonscrire les dimensions sexospécifiques de la pauvreté et du manque d'accès aux biens. L'objectif étant de mieux intégrer les enjeux de l'égalité des sexes aux diverses stratégies sectorielles.</p> <p>- Le DSRP propose des objectifs à moyen et à long terme clairs en matière de réduction de la pauvreté et de réduction des disparités entre les sexes. Il tient compte des groupes vulnérables, notamment des femmes, circonscrits dans le profil de la pauvreté.</p>		consultations.		
Tadjikistan	L'EC a été supprimée dans le site web de la Banque mondiale.				
Vietnam	- L'importance accordée aux enjeux sexospécifiques dans la SGRP (Stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté) est plus globale que dans le DSRP-I, et les	- L'EC fournit une analyse exhaustive des enjeux de l'égalité des sexes. - Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 16 (sur une échelle de 2 à 16).	- Les observations sont de bonne qualité. Elles mettent l'accent sur l'importance de la participation des femmes aux consultations, sur l'intégration des enjeux de l'égalité des sexes et sur plusieurs mesures	- L'EC comporte plus de termes relatifs à la condition des femmes que toutes les autres EC et elle fournit un contenu considéré parmi les meilleurs, aussi bien quantitativement que qualitativement.	

	<p>personnels se félicitent de la procédure qui a permis l'élaboration de cette stratégie. Le syndicat des femmes et le Comité national pour l'avancement des femmes ont été des participants très actifs dans l'élaboration du document et dans le processus de consultation. Après une rencontre ayant réuni six pays sur la question de l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les DSRP, le groupe de travail sur la pauvreté du Comité national a dressé un plan d'action pour l'intégration des enjeux sexospécifiques dans la SGCRP. Cela supposait de procéder à une enquête auprès de 65 députées de l'Assemblée nationale et de résumer leurs opinions, de consulter des représentantes et membres de syndicats de femmes à l'échelle provinciale et locale et</p>		<p>prioritaires visant les femmes.</p>		
--	--	--	--	--	--

	<p>d'organiser une table ronde de haut niveau pour dialoguer avec le comité de rédaction de la Stratégie. Par ailleurs, les points de vue des femmes pauvres ont été sollicités : au cours des consultations communautaires, environ la moitié des participants étaient des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le diagnostic de pauvreté s'appuie sur une analyse des enjeux de l'égalité des sexes et des inégalités ethniques et régionales, qui se traduit par une stratégie formulée dans le document.- On estime que les réformes apportées dans les sociétés d'État risquent de donner lieu à environ 400 000 cessations d'emploi sur cinq ans, et le gouvernement a mis en place un filet de sécurité valable pour les travailleurs déplacés. Le versement de sommes forfaitaires substantielles				
--	--	--	--	--	--

	<p>dans le cadre des indemnités de départ est conçu pour réduire les éventuels préjudices causés aux femmes.</p> <p>- Le gouvernement traduit son engagement à promouvoir l'égalité des sexes par une série de mesures, notamment i) en délivrant de nouveaux titres fonciers au nom d'hommes et de femmes, ii) en augmentant la représentation des femmes dans la vie économique et politique, iii) en procédant à des investissements publics qui réduisent la charge des travaux domestiques des femmes, et iv) en prenant des mesures pour réduire l'incidence de la violence conjugale.</p>				
Yémen	<p>- Parmi les points forts du DSRP, il y a la reconnaissance de l'importance des inégalités entre les sexes.</p> <p>- Il faut encore déployer des efforts pour intégrer plus efficacement les</p>	<p>- L'EC fournit une analyse exhaustive des enjeux de l'égalité des sexes bien qu'elle porte surtout sur l'éducation et la santé.</p> <p>- Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 13 (sur une</p>	<p>- Les observations sont de bonne qualité. Elles sont critiques quand il y a lieu et très détaillées.</p> <p>- L'EC fournit une analyse crédible des multiples considérations sexospécifiques, faisant remarquer que l'un des</p>	<p>- Le contenu de l'EC se classe au deuxième rang par rapport aux autres EC sur le plan du contenu en matière d'égalité des sexes.</p> <p>- La qualité du contenu à cet égard est supérieure à celle de la plupart des</p>	

	<p>enjeux sexospécifiques dans la stratégie de mise en œuvre. – La procédure participative comportait une représentation du Comité national des femmes et des documents d'information portant sur les rapports entre la condition féminine et la pauvreté.</p> <p>- Dans la partie consacrée au diagnostic de pauvreté, le DSRP indique 1) que les enfants et les femmes des zones rurales, privés de services d'éducation et de santé, sont les plus touchés par la pauvreté, 2) que les données sont ventilées selon le sexe dans bien des cas et 3) que les dépenses publiques actuelles dans les secteurs sociaux (éducation et santé) sont modérément favorables aux pauvres, mais que les services actuels ne suffisent pas à résorber l'énorme écart entre les zones rurales et les zones urbaines et entre</p>	<p>échelle de 2 à 16).</p>	<p>points forts du DSRP est qu'il reconnaît le profond fossé qui sépare les sexes dans les domaines de l'éducation et de la santé.</p> <p>- L'EC explique également le rôle des femmes et des groupes de femmes dans les consultations.</p>	<p>autres EC, quoique ce contenu soit limité à l'éducation et à la santé.</p>	
--	---	----------------------------	---	---	--

	<p>les sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie de réduction de la pauvreté circonscrit des thèmes transversaux : bonne gouvernance, plus large participation, protection de l'environnement et intégration effective de l'égalité des sexes. - Les personnels estiment que la mise en œuvre de la stratégie s'articulera sur de nouveaux efforts dans plusieurs domaines, notamment en accordant une attention accrue à la protection de l'environnement, aux enjeux sexospécifiques et à la démographie. - Selon les objectifs énoncés dans le DSRP, le Yémen ne sera pas en mesure de réaliser les ODM concernant l'élimination d'ici à 2005 de l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. - La réduction de l'écart entre les sexes fait l'objet d'objectifs en 				
--	--	--	--	--	--

	<p>matière d'éducation et de santé (des mères et des enfants). Mais l'écart reste très large.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les politiques sectorielles et les programmes et projets prioritaires semblent être généralement adaptés. Il s'agit notamment d'augmenter la fréquentation scolaire au primaire et de réduire l'écart observé dans le nombre d'inscriptions à l'école entre les filles et les garçons. – L'une des principales lacunes est la question de l'égalité des sexes, notamment eu égard à l'accès à l'éducation et aux services de santé dans les zones rurales. 				
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> - L'un des principaux objectifs du DSRP est l'intégration de politiques transversales en matière de lutte contre le VIHsida, d'égalité des sexes et de protection de l'environnement. Ses principaux points forts sont notamment les données ventilées selon 	<ul style="list-style-type: none"> - L'EC fournit une analyse supérieure à la moyenne des enjeux de l'égalité des sexes. - Fréquence des termes relatifs à la condition féminine : 6 (sur une échelle de 2 à 16). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les observations sont de bonne qualité. - L'EC fournit une analyse crédible de l'intégration de politiques transversales en matière d'égalité des sexes. Elle fait également remarquer que l'un des points forts du DSRP est qu'il fournit des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contenu sexospécifique de l'EC est supérieur en quantité et en qualité à celui de la plupart des autres EC. 	

	<p>le groupe socio-économique, le sexe et la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a encore à faire pour intégrer pleinement des enjeux transversaux comme l'égalité des sexes. - Le diagnostic de pauvreté fournit une certaine ventilation des données en fonction de la strate, de la taille du ménage, du sexe et de la région. Il propose une analyse des obstacles qui s'opposent à la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur le manque de croissance, les profondes inégalités, la dépendance à l'égard de l'extérieur, la mauvaise hiérarchisation des priorités, l'insuffisance des filets de sécurité et l'épidémie de VIH/sida. - La perspective générale de la stratégie de réduction de la pauvreté est une combinaison d'activités de promotion de la croissance dans les 		<p>ventilées selon le groupe socio-économique, selon le sexe et selon la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EC ne permet pas de savoir clairement si des groupes de femmes ont joué un rôle dans les consultations. 		
--	--	--	--	--	--

	<p>principaux secteurs économiques et de mesures d'intégration des politiques concernant le VIH/sida, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement dans tous les grands secteurs.</p> <p>– Le DSRP considère l'importance de l'épidémie de VIH/sida, les inégalités entre les sexes et la question de l'environnement comme des enjeux transversaux importants, mais ces aspects doivent encore être intégrés plus complètement dans certains secteurs.</p>				
--	--	--	--	--	--

* La fréquence de l'analyse des thèmes associés à l'égalité des sexes a été déterminée en fonction d'une recherche des termes suivants : sexe, femmes, féminin, filles.

** L'analyse de la condition des femmes est très variable d'une EC à l'autre. Selon les lignes directrices de la Banque mondiale relatives aux évaluations conjointes des rapports annuels des DSRP sur la mise en œuvre, il n'existe pas de directives normalisées concernant la façon d'aborder les enjeux de l'égalité des sexes. Par ailleurs, en raison de la variété des syntaxes et des contenus, il semble que les EC aient été rédigées par des gens différents, dont le point de vue a peut-être été influencé par des notions subjectives eu égard à l'importance des enjeux sexospécifiques dans la réduction de la pauvreté.

*** L'EC du DSRP du Sénégal a été supprimée du site web après notre recherche terminologique (sexe, femmes, féminin, filles). Ces données s'appuient donc uniquement sur le texte d'analyse de la condition féminine que nous avons extrait de l'EC.

